



Armoiries
de Manduel

LOU PAPET

Numéro - 21 - Aout 2026 - Publication municipale et conviviale

Mandieuulen



Blason
des Consuls

Une magnifique église

EDITO 1861-1865

Saint-Genest, une magnifique église, mais pourquoi ce nom ?

Parce qu'il est depuis des siècles le saint patron de la paroisse.

Genès est mort en martyr en 308, décapité de l'autre côté du Rhône au quartier de Trinquetaille..

Greffier au Tribunal romain d'Arles, il refusa de transcrire l'édit de persécution de Dioclétien.

Cet édit est la dernière répression du christianisme au début du 4e siècle..

Comme au XIXe siècle, le climat et ses excès sont toujours d'actualité.

En janvier 1861 on se plaint d'un froid intense qui inquiète les producteurs locaux d'olives et qui paralysent les communications dont certaines en chemin de fer, la ligne Nîmes/Beaucaire est hors service.

Hiver 2025/2026, quelques gelées successives ont eu raison de quelques cultures et continuent à mettre à terre des caténaires de la SNCF.

En août 1861, la chaleur est suffocante, humains, animaux et végétaux souffrent, l'inquiétude règne chez les cultivateurs. Sans parler des inondations qui ravagent le département.

Il n'y a donc rien de nouveau sous le soleil !

Marie-Claire AMELIN

Du haut de ses 41 mètres le clocher de la nouvelle église dresse la croix chrétienne dans le ciel bleu. Après la démolition de la vieille église, du presbytère et de la tour de l'horloge attenante, de novembre 1859 à octobre 1861 chacun a pu voir l'évolution des importants travaux qu'a nécessité la construction de la nouvelle église, il ne sont pas déçus. Mais qu'elle est belle, qu'elle est grande de notre nouvelle église, mais si elle n'est pas tournée vers l'est, c'est à dire bien orientée, comme était l'ancienne, c'est parce que Henri Revoil, l'architecte officiel du département du Gard à voulu qu'elle s'ouvre du côté de l'allée d'Argout (actuellement appelée cours Jean-Jaurès). Et puis, elle ne tourne pas le dos à la mairie enfin l'Eglise et l'Etat regardent dans la même direction, on ne pense pas encore à 1905. On peut même découvrir le porche en descendant la rue de la Soeur Grange (actuellement rue de la Paix)

Elle est grande, elle est majestueuse mais elle n'est pas encore ouverte au culte et les paroissiens s'impatientent, même le curé. C'est ainsi donc qu'en

février 1862, une pétition circule dans le village, elle rassemble pas moins de 511 signatures (celle du curé) dont 103 croix pour ceux qui ne savent pas signer ; le 27 février cette lettre est adressée au préfet du Gard :

*A Monsieur le Préfet du
Département du Gard
Monsieur le Préfet,*

Lorsque le conseil municipal de notre commune s'occupe de la construction de l'église, nous applaudîmes à cette inspiration et nous acceptâmes avec reconnaissance le surcroît d'impôt qu'il fit peser sur nous pour réaliser ce projet, depuis cette époque heureuse pour toute la population, et surtout depuis le commencement des travaux de cette construction, le désir de recueillir les fruits de nos sacrifices a tenu de l'impatience.

L'oeuvre est complètement terminée depuis cinq mois et nous sommes encore à attendre cette légitime compensation ; et de plus, nous et nos enfants ne pouvons nous réunir pour l'accomplissement de nos devoirs religieux, nous déposons respectueusement à vos pieds nos justes réclamations ; et à qui nous pouvons confier nos intérêts les plus chers, si ce n'est à celui qui veille avec tant de sollicitude sur ses administrés.

Nous regrettons vivement que les difficultés qui ont été jusqu'à ce jour un obstacle à la réalisation de nos désirs n'aient pas encore reçu une solution, et que les passions haineuses qui règnent au sein du conseil municipal au grand regret de l'autorité dont nous n'avons qu'à nous louer, soient un obstacle à la marche des affaires les plus sérieuses.

Daignez, Monsieur le Préfet, venir en aide à une population qui vous a donné bien souvent des preuves de sa soumission et de son dévouement, et qui, en retour, ne demande que de voir s'ouvrir avec votre autorisation les portes de sa nouvelle église.

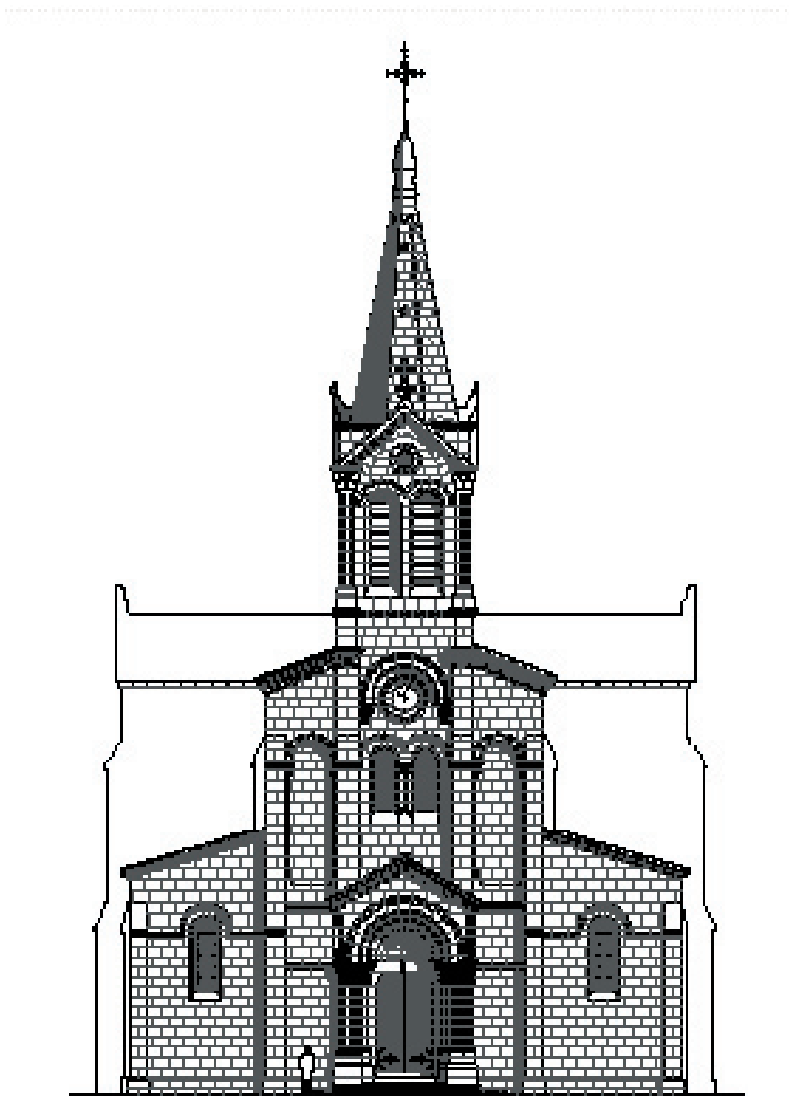
Veuillez agréer Monsieur le Préfet l'assurance de vos très humbles dévoués et soumis serviteurs.

Le 7 février elle est enregistrée en préfecture, mais rien ne bouge. Les hypothèses les plus folles circulent dans le village, bien évidemment ce sont ceux qui en savent le moins qui en parlent le plus.

Tout vient à point à qui sait attendre dit le proverbe et c'est ainsi que l'on peut lire dans le journal « L'Opinion du Midi » 6 avril 1862, du moins ceux qui achètent le journal et qui savent lire:

On attend le grand jour

La consécration de la nouvelle et magnifique église est fixée au 10 du courant, jeudi prochain. Cette heureuse nouvelle annoncée dans la soirée du 3 a excité dans la religieuse population un enthousiasme indescriptible. Chacun se hâte de faire



Dessin de M Autin Architecte à Nîmes

ses préparatifs pour la célébration de cette fête qui doit laisser dans les esprits d'impérissables souvenirs.

On imagine aisément l'animation dans le village, les femmes en parlent à l'épicerie et à la boulangerie, les hommes au café ou sur les bancs de la place où ils ont l'habitude de se retrouver pour refaire le monde. Est-ce que la cérémonie de consécration sera comme celle de la pose de première pierre, car chacun s'en souvient comme si c'était hier.

Et dans ce souvenir, chacun de s'agiter, les dames préparent leurs plus beaux atours. Pour leur mari elles ont préparé les habits du dimanche enfin bref, c'est l'effervescence. La chorale de l'église prépare les cantiques de circonstance que l'on chantera à trois voix. De son côté la Société Philharmonique de Manduel s'occupe de la partie profane de cette exceptionnelle journée.

L'an mil huit cent soixante-deux et le dix avril, sous le Pontificat de notre très saint Père le Pape Pie Neuf, Monseigneur Claude Henri Augustin Plantier étant évêque de Nîmes, Jean Baptiste Michel, David Curé dans cette paroisse, Antoine Hugues Maire, Augustin Roux adjoint, a été consacrée avec la plus grande solennité et au milieu d'un nombreux clergé (les curés de St-Gilles, Redessan, Sommières, St-Gervasy, Bezouce) et d'un concours innombrable de fidèles, la nouvelle et magnifique église récemment construite grâce

au zèle empressé de l'autorité et à la noble générosité de la population éminemment catholique.

Dès le matin la plus grande animation règne partout, d'heure en heure dans nos rues et sur nos places parsemées d'arcs de triomphe, de guirlandes et de festons de couleur, un nombre prodigieux d'étrangers accourent des pays voisins pour prendre part à la fête si impatiemment attendue, et surtout en faisant rayonner la joie la plus grande. Le soleil brille de tout son éclat dans notre magnifique ciel d'Azur.

A sept heures, les cloches mises à volée donnent le signal du départ, et la foule s'avance aux chants des cantiques à la rencontre de Monseigneur Plantier notre digne et illustre évêque dont la voiture approche de la station de chemin de fer. En tête du cortège brille, sous les bannières de la Vierge sont réunis les enfants des écoles des frères et des sœurs portant à la main des drapeaux parsemés d'emblèmes et de devises analogues à la circonstance, et qui offrent un coup d'oeil ravissant par ses diverses couleurs. Quand le Prêlat consécrateur arrive sur notre magnifique avenue, la société philharmonique exécute un morceau de musique composé pour la fête et, quand les voix humaines cessent de se faire entendre, notre excellente fanfare fait retentir les airs de ses harmonieux accords. Et le cortège accompagne sa Grandeur jusqu'à la porte de l'église provisoire, où elle est reçue par le curé de la Paroisse.

Après les cérémonies d'usage, sa Grandeur, assistée de M. Privat son grand vicaire, de son secrétaire et d'un nombreux clergé se rend à la nouvelle Église où M. Revoil architecte lui présente les clefs de cette nouvelle Église ; le Maire M. Hugues, complimente sa Grandeur, termine son allocution au cri de vive Monseigneur et ce cri est à l'instant répété par les six mille assistants .

Monseigneur accomplit ensuite les magnifiques cérémonies prescrites par le Pontifical et dont nous ne pouvons parler en détail. Nous nous contentons de dire un mot de l'impression profonde qui se manifesta dans l'assemblée quand les portes du temple s'ouvrirent et que les reliques placées sur un riche brancard porté par quatre prêtres y furent introduites au chant des hymnes, la vue de ce temple majestueux aux riches proportions, ces belles rosaces, ces élégants vitraux, ces admirables stations offertes par M. Joseph Roux, natif de cette paroisse et Maire de St-Hilaire d'Ozilhan, captent les regards de la foule.

Après la grand messe, sa Grandeur a adressé à l'assistance quelques paroles de félicitations sur la piété et la générosité des habitants de cette paroisse, la foule a été vivement impressionnée par cette voix éloquente et le souvenir de cette imposante cérémonie vivra à jamais dans tous les coeurs.

Mais les braves paroissiens sont un peu perdus dans ce nouveau lieu, que c'est grand, que c'est beau, que c'est coloré, certainement ils avaient bien l'esprit à la prière, mais la tête ailleurs, les chants, les odeurs d'encens, le scintillement de centaines de cierges, le clergé en grand nombre, quel décorum ! En regardant dans le détail ils découvrent avec bonheur quelques points de repère qui les rassurent, des objets qui proviennent de l'ancienne église et qui leurs sont chers : c'est la belle statue en bois polychrome de Sainte Anne et la vierge Marie enfant, c'est le modeste bénitier de marbre rouge que l'on a placé à côté de porte ouest, c'est surtout l'imposante tribune qu'on appelle « le banc des marguilliers » que l'on a installé à droite de la nef et qui fait face à une superbe chaire de bois sculpté.

Enfin les nombreux paroissiens de Manduel vont pouvoir célébrer l'année liturgique dans d'honorables conditions, qu'il s'agisse des messes basses du petit matin ou des grandes solennités. La première grande célébration dans cette nouvelle église ne se fait pas attendre ; un mois plus tard, le 14 mai 1862, est donnée la communion solennelle.

Nous avons l'habitude de passer bien des fois devant cette église et l'on a du mal à imaginer leur surprise, leur étonnement, le ravissement que les manduellois ont ressentis ! Je ne vous parle de leur fierté !

Un majestueux fleuron pour notre belle place

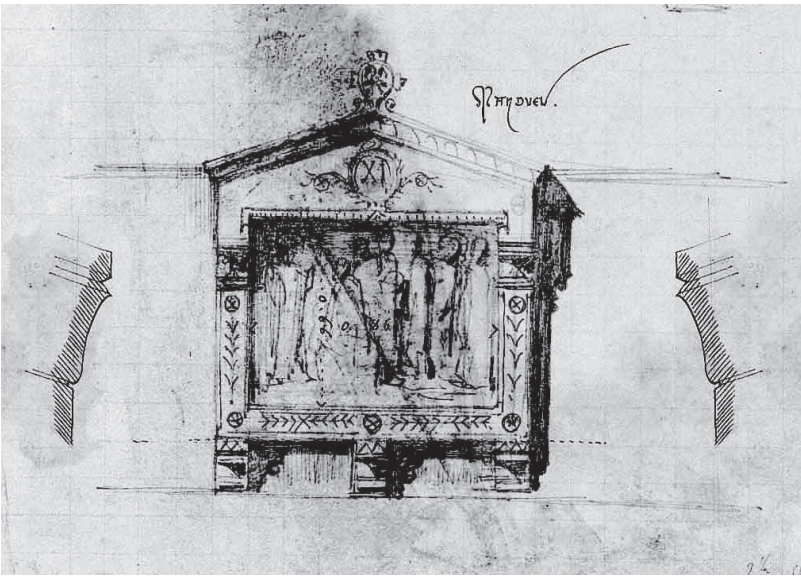
Une fois encore, le ni-mois Henri Revoil a fait preuve de son immense talent. Certes il était l'architecte départemental, pour le Gard, on lui doit entre autres les églises de Rochebelle, Tamaris, Bessèges, Saint-Ambroix, Ganges, Marguerittes, Aimargues, Lédénon et Générac. Toutes traitées dans le style romano-byzantins, mais chacune conservant son authenticité unique tant par les dimensions , l'architecture et la décoration. Pour Manduel, il avait déjà, en 1826, doté le village de son premier véritable bâtiment d'école. Il a axé cette nouvelle église du nord au sud, pour que le porche s'ouvre sur l'Allée de l'Agout, qui était alors le lieu de prédilection pour la promenade pour les habitants. L'espace était vaste et Revoil a vu grand, trop peut être aux yeux du maire qui lui fait remarquer que le bâtiment avance vers la place. Qu'à cela ne tienne, il accepte de le raccourcir, mais pour ne pas en diminuer le volume, il l'élargit. La nouvelle église mesure 41 mètres sur 21 mètres.

Nous ne parlerons ici que de l'architecture, du mobilier et de la décoration. De trop nombreux documents des archives de la commune de Manduel ont disparu ou ont été détruits. Il manque toutes les délibérations des séances du conseil municipal depuis celle du 2 septembre 1860 jusqu'à celle du 21 décembre 1862.

Un beau style néo-byzantin

Tout est traité dans ce style romano-byzantin que Revoil maîtrise à la perfection. La nef centrale est bordée de deux nefs latérales séparées par une rangée de quatre impressionnantes colonnes aux chapiteaux soigneusement sculptés, jointes par des arcatures plein cintre. Au fond de l'église, dans l'abside, s'ouvre généreusement la chapelle majeure. De part et d'autre, deux chapelles plus modestes laissent en arrière un espace pour la sacristie et un rangement. Elles sont toutes les trois surélevées de deux marches et clôturées par une basse balustrade avec ouverture, ornées de croix, elles permettaient ainsi de séparer l'espace de célébration de l'ensemble de l'église et permettaient aux fidèles de venir s'y agenouiller pour recevoir la communion, que l'on appelait la sainte table.

Pour être en parfaite harmonie avec l'ordonnance des lieux, Revoil en a dessiné tout le mobilier qui porte sa signature « la rose épanouie » : il s'agit d'une fleur vue de dessus, très simplifiée, un cercle auquel se raccordent des pétales. On la trouve tout en haut de chacune des stalles bordant le fond du chœur, sur les deux cathèdres et sur cette sorte de meuble déserte, côté gauche du grand autel (elle supportait à l'origine la statue de Saint-Antoine de Padoue,



Dessin d'Henri Revoil, concernant l'encadrement de marbre blanc (Doc. Musée des Beaux Arts de Marseille) .

au bas de la nef de droite). Cette fleur sert aussi de décor aux deux grandes gilles du chœur fort élégantes et qui, tout en servant de séparation, laissent par leur finesse respirer l'espace. Une précision qu'il est bon d'apporter, ce sont les deux grands meubles qui ornaient la nef centrale. Entre les deux piliers après le transept, se trouvait à gauche une monumentale chaire de bois avec dossier et abat-son, lui faisant face était installé le banc des margaliers, au devant des colonnes, empiétant sur les rangs de chaises et surmonté d'une croix (ndrl : une partie a dernièrement disparu, tout comme la chaire d'ailleurs !).

Le chemin de croix

Lorsque qu'il fut question de doter l'église de son chemin de croix, le manduellois Joseph Roux alors maire de St-Hilaire-d'Ozilhan et conseiller d'arrondissement de Remoulins en offrit un remarquable à son village natal. Il est fort probable que cette acquisition ait pu être gérée dans la capitale, par son cousin Adolphe Roux, avocat au barreau de Paris, poète à ses heures et très introduit dans le monde de la peinture et de l'industrie. Le village de Manduel peut donc être fier de posséder une œuvre unique signée par Jehan du Seigneur qui fut le plus grand sculpteur romantique français. On peut trouver des œuvres de cet éminent artiste au Musée du Louvre, des statues dans le jardin du Luxembourg et au Palais de Versailles. Au sommet de sa carrière, il se consacre alors à l'art religieux et l'on peut trouver ses sculptures dans de nombreuses églises de Paris, on connaît de lui que deux chemins de croix, l'un à Iffendic, petit village d'Ille-et-Vilaine, le second à Manduel et ils sont totalement différents. Les quatorze stations portent toutes la signature de l'artiste gravée dans la terre cuite. Il est bon de s'arrêter sur ces quatorze stations dont certaines nous révèlent des détails forts intéressants. Une des qualités majeures de Jehan du Seigneur était son sens de la morphologie et de la musculature de l'homme, tous les soldats romains figurant dans certaines scènes en apportent la preuve. Des scènes curieuses comme, dans la première station, alors que Ponce Pilate se lave les mains, la présence de son épouse derrière lui. Dans la cinquième station, un homme porte sur ses épaules une peau avec tête de lion. Dans la huitième station, la

LOU PAPET

Mandieulen

Manduel se modernise

Dans la chapelle de droite, la Vierge est représentée, les yeux modestement baissés, la tête ceinte d'un diadème d'étoiles, couverte d'un long voile blanc, religieusement enveloppée dans les larges plis d'une robe d'azur aux franges d'or. Ses pieds écrasent le serpent infernal qui se roule autour d'un croissant.

Dans la chapelle de gauche, Saint-Joseph possède une noble figure rendue encore plus vénérable par une longue barbe blanche. Il tient de la main droite une tige de lis et de la gauche la hache du charpentier, symbolisant sa profession.

Au-dessus de la porte latérale de droite dans les deux ouvertures géminées : à droite Saint-Augustin, coiffé de la mitre, un peu écrasée, tenant de la main droite une crosse, de la gauche un coeur enflammé, symbole de l'amour divin, dont il était embrasé. Il est revêtu de la chasuble à la forme antique et d'une aube blanche. De l'autre côté Saint-Geniès d'Arles, martyr avec la tête ceinte du nimbe circulaire. Il tient d'une main une palme, symbole de la victoire et de l'autre la hache du bourreau, instrument de son martyre. Il est drapé dans les longs plis d'une

robe écarlate. Au-dessus de la porte latérale de gauche, sont représentés, d'un côté Saint-Hugues, abbé de Cluny avec sa longue robe blanche de cénobite, les mains croisées à moitié recouvertes par ses amples manches, ses pieds sont chaussés de sandales ; de l'autre, David jouant de la harpe, enveloppé dans les draperies d'un riche manteau royal, son front est couronné d'un diadème d'argent, sa figure expressive porte une longue barbe blanche.

Il faut remarquer que tous ces personnages choisis représentent les divers degrés de la hiérarchie de l'Eglise. Le Christ, à ses côtés St Matthieu et St Jean, représentant les apôtres ; Marie, les vierges ; St Joseph, les confesseurs ; St Geniès, les martyrs ; St Augustin, les docteurs ; St Hugues, les religieux ; David, figure la synagogue, figure de l'Eglise qui a adopté dans sa liturgie les chants de ce prophète.

Ainsi la lumière entre dans l'espace et aide l'âme à s'élever vers Dieu.

Henri REVOIL

Il naît le 19 juin 1822 à Aix-en-Provence, si son père est peintre, il souhaite se tourner vers l'architecture et suit des études aux Beaux-Arts de Paris jusqu'en 1842. Revenu dans son pays natal, il possède suffisamment de bagages pour être nommé assez rapidement architecte en chef des Monuments historiques et en 1852 il prend le poste d'architecte diocésain du Gard. Parallèlement il s'intéresse aux monuments romains et en particulier à la restauration des arènes de Nîmes.

Si l'on connaît très bien ses créations d'églises, de temples notamment dans le Gard, mais aussi de mairies et d'écoles, on connaît moins sa carrière hors du département. Ses immenses compétences l'on fait appelées dans une grande partie de l'hexagone, mais aussi vers les grands monuments antiques d'Italie. N'oublions pas non plus ses interventions à Marseille à la cathédrale la Major et surtout à la basilique de Notre-Dame de la Garde.

Ce que l'on sait moins c'est que cet excellent architecte était aussi un fin dessinateur. Durant ses études dans la capitale, il fait des croquis du château d'Anet, s'intéresse aux cathédrales de Reims, de Chartres, de Reims, de Toul et au château de Versailles. Durant sa carrière dans le midi, il parcourt l'Occitanie va à Toulouse, Narbonne, Carcassonne, prend quelques précieux dessins de l'abbaye de St-Michel de Cuxa.

Il se retire pour sa retraite dans le charmant village provençal de Mouriès, où il décède le 20 mars 1900.

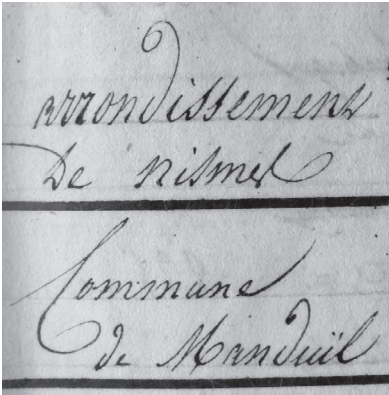
Jean DU SEIGNEUR

De son véritable nom Jehan Bernard du Seigneur est né à Paris le 23 juin 1808. Il se révèle assez tôt doué d'une curiosité pour la sculpture et s'inscrit dans les ateliers de plusieurs sculpteurs de renom comme Charles Dufay, François-Joseph Bosio ou Jean-Pierre Cortot. Ce jeune et fougueux romantique se lasse assez vite du style classique et un peu figé. Il veut être à la mode de son temps et à l'approche ses vingt ans, il fréquente les réunions des grands poètes comme Victor-Hugo. Il se lance, au salon Parisien de 1831, il ose même présenter une sculpture de Roland furieux personnage célèbre de l'Arioste, et voilà un essai transformé. (Cette œuvre fondue en bronze en 1867 est d'ailleurs exposée au Musée du Louvre). Au sommet de sa carrière il sera considéré par tous comme le spécialiste en matière de sculpture de la période médiévale. C'est certainement pour cela qu'on lui confie la sculpture de la statue de marbre blanc représentant Dagobert 1er dans la galerie des rois de France qui relie le château de Versailles à sa chapelle.

Cette notoriété le pousse à créer son propre atelier dans lequel qu'il reçoit quelques grands noms de la littérature et de la poésie comme Théophile Gauthier et Gérard de Nerval. Il se tourne alors vers l'art religieux et plusieurs églises de Paris possèdent certaines de ses sculptures et non des moindres. C'est lui qui réalise entièrement la décoration de l'église N.-D. de Bonne aventure à Rouen. Il se fait aussi une solide réputation en exécutant des bustes et des médaillons de bronze de ses illustres contemporains comme son ami Gérard de Nerval.

Il n'aura jamais quitté la capitale où il décède le 6 mars 1866

La nouvelle église : l’affaire se complique



Les travaux prévus pour la construction de la nouvelle église se sont terminés le 10 octobre 1861. Mais, le maire considérant que les marches d'escalier dans le porche de l'entrée principale ne répondaient pas à la beauté de l'édifice, consulte l'Architecte M. Revoil qui propose qu'en avant de ces escaliers soit construit un perron de 1,40 m., coût de cette opération 1.200 fr. Cette modification est alors exposée et acceptée par le conseil municipal. On prévoit même d'ajouter une marche de plus aux escaliers des portes latérales. Cette délibération est envoyée au préfet le 11 septembre suivant et acceptée par la préfet le 22 octobre.

Tout semble aller dans le bon sens, puisque l'on prépare déjà la cérémonie de consécration qui doit se dérouler le 28 octobre. Mais un différent était né entre les constructeurs et le maire de Manduel, le montant de la facture est supérieur au devis initial de l'architecte, et par la rumeur publique, l'affaire est connue du préfet. Ce dernier dans sa lettre au maire du 18 octobre lui demande d'ajourner la cérémonie. Dans son courrier du lendemain, le préfet demande à ce que « la possession de l'église n'ait lieu qu'après le règlement des difficultés ». Le maire prend alors des mesures pour faire ajourner la cérémonie. Il est bon de préciser que dans ces années-là, le conseil est en minorité et le maire, bien qu'ayant fait de grandes choses dans le village a perdu sa popularité.

La facture est salée

Lorsque M. Revoil, architecte du diocèse participe à l'adjudication pour la construction de l'église le 26 juin 1859 à la mairie de Manduel, son devis s'élevant à la somme de 93.000 fr., est choisi, précisant que le maximun des matériaux provenant de l'ancienne église soit réemployés. Après l'achèvement des travaux les constructeurs MM. Fabre et Guérin présentent leur facture qui s'élève au montant de 119.600 fr., d'où une augmentation de coût de 26.000 fr. Dans un rapport de neuf pages adressé au maire le 14 décembre 1861, ils démontrent les 26 points de désaccord avec le devis de l'architecte

Début juin 1862, le conseil de préfecture envoie MM. Bègue et Alphonse afin de procéder à l'expertise des travaux de l'église. Au jour dit, les deux experts sont sur les lieux, mais aussi les deux constructeurs, M. Bègue leur fait alors observer qu'ils ne peuvent coopérer à l'enquête, ils protestent contre l'interdiction de la préfecture et se retirent en faisant savoir qu'ils allaient en référer au tribunal. Dans ces années-là, elle a déjà procédé à une imposition extraordinaire de 15 centimes jusqu'en 1868. L'affaire se complique, on va devoir

augmenter à nouveau les impôts et vendre des garrigues municipales. Pour ne pas arranger les choses, le curé de la paroisse souhaite que les 33 ouvertures alors garnies de vitres à 100 fr. soient remplacées par des vitraux ce qui vient ajouter la somme de 3.300 fr à la facture.

Cette affaire va générer durant des années des échanges de courriers entre les constructeurs, le maire de Manduel et le préfet jusqu'en 1865. La commune alors se voit dans l'obligation de contracter un emprunt de 16.000 fr. fait le 5 avril 1865 au Palais des Tuileries par « Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français ». Il sera remboursable sur sept ans à compter de 1866, la commune devra s'imposer de 5 centimes pendant trois ans, vendre une partie des garrigues communales de la Jasse des Cabres d'une superficie de 11 ha. 65 a. 03 c. pour une mise à prix de 5.825 fr.

Ça chauffe au conseil municipal

Les délibérations du conseil municipal vont devenir de plus en plus tendues, le 11 février 1862, « il rejette purement et simplement le devis que M. Revoil, architecte et toutes les sommes portées à la dépense de la construction de l'église par M. Revoil et qui n'ont pas été soumises à son approbation ».

L'affaire du perron devant l'entrée principale de l'église a été fort mal appréciée par certains conseillers municipaux. En effet, sans en parler aux conseillers, le maire a décidé de supprimer un banc installé sur la place afin de faciliter le passage des charrettes devant l'église. Les conseillers font remonter ce différent jusqu'au préfet.

Par plusieurs courriers le maire explique son point de vue au préfet. Nous ne citerons que celui du 11 mai 1862 :

Monsieur le Préfet,
Pendant trois séances qu'a duré la session de mai, le conseil municipal s'est occupé de vérifier les comptes d'administration du Maire et de M. le Receveur ; fait le budget additionnel et celui de 1863, voté les centimes spéciaux pour le traitement des gardes champêtres et toutes les délibérations y relatives on été prises à l'unanimité et sans la moindre observation.

Après avoir terminé tous ces travaux moins la transcription sur le registre des délibérations je convoquais le Conseil Municipal pour aujourd'hui onze heures à une heure de l'après-midi afin de signer toutes ces pièces et de vous les adresser au plus tôt.

Immédiatement les sieurs Sabatier-Granier et Boyer Scipion voulurent faire prendre au Conseil Municipal une délibération pour laquelle le Maire ayant dépassé ses pouvoirs, devait remettre en l'état une dégradation par lui commise sur la promenade en faisant enlever de son chef deux bancs de pierre et deux arbres contrairement, disent-ils, à la Loi du 18 juillet 1837 qui veut que l'ouverture des rues et places publiques soient préalablement soumises au Conseil Municipal.

Ce même jour lors de la troisième séance, ayant refusé de mettre aux voix cette délibération, parce qu'il est dans mes attributions de faire changer deux bancs en pierre ; j'ai aussi

refusé aujourd'hui la transcription de cette même délibération et à la suite de ce refus de ma part d'ampter cette même délibération, l'opposition au nombre de huit membres, se refusa à signer tout ce qui a été fait précédemment, quoique le reconnaissant vrai et délibéré à l'unanimité.

Alors le sieur Boyer se levant se met à frapper sur la table autour de laquelle les membres présents du conseil étaient réunis pour signer et s'empare d'une manière insultante à mon égard, disant que je n'étais qu'un capricieux, que j'insultais constamment le Conseil Municipal et que ma conduite serait signalée à M. le Ministre.

Ne pouvant supporter ni passer sous silence une telle insolence de la part du dit Boyer auquel s'étaient adjoints Sabatier-Granier et Bougarel Charles, je m'empresse de vous en informer afin que vous ayez connaissance de ce qui s'est passé ; suppliant votre bonté de bien vouloir vous renseigner auprès des membres du Conseil les plus impartiaux s'il se trouve jamais dans mon administration, quelque chose de nature à mériter un semblable traitement.

C'est donc avec peine M. le Préfet, que je me trouve dans la nécessité de dresser procès-verbal contre les susnommés, vous priant de bien vouloir y faire droit.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma respectueuse considération.

Le Maire de Manduel
Hugues

S'ensuit alors une abondante correspondance entre M. Sabatier-Granier et M. le Préfet du Gard durant les mois de mai et de juin 1862. Nous ne citons que ces deux lettres :

Nîmes le 17 mai 1862

Monsieur Sabatier-Granier
Par une lettre (sans date) parvenue à la préfecture le 13 mai courant, vous m'avez adressé, de concert avec plusieurs autres membres du conseil municipal, des observations au sujet d'une rue que vous annoncez avoir été ouverte dans l'allée d'Argout, par ordre de M. le Maire sans l'instruction du conseil municipal.

Pour que je puisse apprécier vos observations, il est nécessaire que vous y joigniez un extrait dûment certifié du plan officiel du village, sur lequel figurera la rue que vous croyez indûment ouverte.

J'attendrai que vous ayez produit cet extrait, pour examiner la suite de vos observations.

Au besoin, je rappelle que le plan officiel du village a été homologué par un arrêté préfectoral du 13 octobre 1819.

Veuillez donner connaissance de la présente dépêche aux autres signataires de la lettre que vous m'avez adressée.

Recevez, etc.

Manduel 1er juin 1862

Monsieur le Préfet,
Conformément aux ordres de votre très honorée lettre du 17 mai 1862 je vous envoie le plan des lieux.

Je crois devoir observer à monsieur le Préfet que les charrettes venant de Nîmes et de Beaucaire, par la rue de la commune trouvent une libre et commode circulation sur la large voie ouverte au midi de l'allée

d'Argout, la voie d'égale largeur ouverte au nord de cette allée, aux jours des solennités religieuses comme aux jours ordinaires, se trouve donc libre et peut être fréquentée sans danger par les fidèles qui se rendent aux offices.

La rue ouverte sur l'allée d'Argout par Monsieur le Maire est perpendiculaire à la rue de la Soeur Grange (actuellement rue de la Paix) n'a pas de raison d'être, sinon d'avoir le grave inconvénient d'exposer les fidèles qui se rendent à l'église et qui en sortent avoir leur vie menacée par les équipages attelés de deux ou trois bêtes qui débouchent perpendiculairement de la rue de la Soeur Grange au perron d'entrée de la nouvelle église et qui court grand risque d'être écornée par les charrettes. Si l'allée d'Argout était rétablie dans son primitif état, elle protégerait, comme par le passé l'existence des habitants contre le danger que je vous signale et le perron d'entrée de la nouvelle église ne courrait aucun risque d'être écorné.

Sans signature

L'affaire est loin de se calmer comme le prouve le procès verbal établi par le Commissaire impérial de police de Marguerites du 20 juin 1862 :

Lesquels s'étant rendus à notre invitation ont affirmé sur la foi du serment que les trois prévenus Boyer, Sabatier et Bougarel Charles, n'ont pas insulté ni menacé M. le Maire comme il prétend le dire dans son procès-verbal dont le contenu a été lu en présence de tous les Conseillers dénommés ci-dessus et des trois prévenus. Ils déclarent tous à l'unanimité et séparément que M. le Maire s'est levé de sa place lorsque M. Boyer lui a réclamé l'exécution de la séance de délibération prise par huit membres contre quatre, mais que M. Boyer ayant réclamé de la bonté de M. le Maire au moins de faire la lecture de cette pièce, M. le Maire y a consenti et est venu se rasseoir à sa place.

Procès verbal du Commissariat de Police de Marguerittes du 20 juin 1862.

Nous Laville, Philippe Alexandre, Commissaire de police du canton de Marguerites, officier de police judiciaire auxiliaire de Monsieur le Procureur Impérial de Nîmes (Gard).

Agissant en exécutif des ordres de Monsieur le Procureur Impérial de cet arrondissement en date du 17 courant, nous sommes rendus à Manduel à l'effet de faire une enquête et prendre tous autres renseignements relatifs à un procès-verbal d'insultes rédigé par M. le Maire de cette commune le 11 mai dernier contre les sieurs Scipion Boyer, Granier-Sabatier et Charles Bougarel, conseillers municipaux.

Les premiers, s'étant sur notre invitation, rendus à la mairie de Manduel, ont fourni séparément les explications suivantes :

1° - Boyer Scipion, âgé de 42 ans, notaire et conseiller municipal déclare :

Le 11 mai dernier, M. le Maire présente au conseil municipal les quatre délibérations que j'avais dressé de concert avec M. Baudouin secrétaire de la mairie et invite les membres présents à les signer. J'observais alors à M. le Maire que M. Baudouin d'après les ordres qu'il avait re-

çus, m'avait refusé de porter sur le registre des procès-verbaux du conseil municipal une 5e délibération qui avait été prise par le conseil le 7 mai à la majorité de 8 membres contre 4, relative à une ouverture de rue en place publique sur l'allée d'Argou.

M. le Maire me répondit :

Signez les quatre délibérations portées sur le registre, quant à la 5° je m'oppose formellement à ce qu'elle y soit portée.

Je fis remarquer à M. le Maire que j'avais lieu d'être surpris de son refus, attendu qu'il ne connaissait point la teneur de la délibération que j'avais dressée, qu'il voulut bien me permettre de lui en donner lecture pour que lui et le conseil puissent apprécier si j'avais rendu les vœux exprimés par la majorité. Sur cette observation M. le Maire abandonne le fauteuil de la présidence et va jusqu'à la porte de la mairie en disant : Je n'ai pas à entendre lecture de votre projet de délibération et vous n'avez qu'à signer celles qui sont prises.

Je lui adressais la parole de nouveau en le priant de vouloir au moins entendre lecture du dit projet de délibération ; il adhère à ma demande et revient s'asseoir à sa place et lui donnais lecture de ce projet. Lecture faite il refusa de nous laisser porter la délibération que la majorité reconnut exprimer lors de la troisième séance du 7 mai dernier. Je lui fis observer alors qu'aux termes de la loi du 18 juillet 1837 le conseil municipal avait le droit de délibérer sur les ouvertures de rues ou places publiques et qu'il avait tort de ne point laisser couler la délibération dont il s'agit et de nous empêcher d'exercer nos droits de Conseillers municipaux, nous nous adresserions aux autorités supérieures pour les faire valoir, par suite je n'aurais plus rien à faire au conseil, je me retirais et si à l'avenir les choses devaient se passer ainsi, je n'y reviendrai jamais plus. Je ne l'ai donc pas insulté ni lui non plus. Cela dit il a signé avec nous après lecture.

Le prévenu Boyer, interpellé de nouveau à l'occasion du différent qui existe entre le Conseil municipal et le maire, a répondu :

Il n'existe pas de différent entre le maire et le Conseil municipal, M. Boyer a toujours librement exprimé son opinion en plein Conseil en ce qui touche les intérêts de la commune.

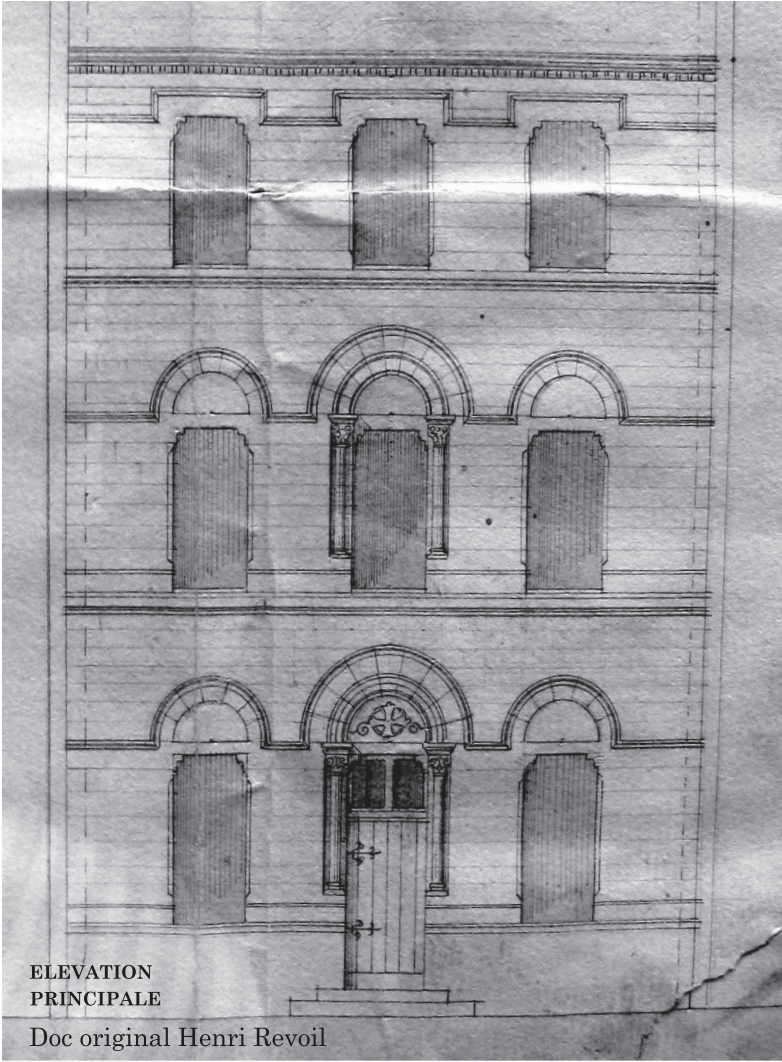
M. le Maire n'a pas les sympathies de M. Boyer comme membre du Conseil municipal, attendu qu'à diverses reprises et en pleine séance lorsque la majorité du conseil ne partageait pas son opinion, il a dit hautement : Vous tous contre moi ! Moi seul contre vous tous. Et a signé après lecture.

2° - Granier Sabatier, âgé de 65 ans, propriétaire et conseiller municipal autre prévenu déclare :

J'étais présent à la délibération du 7 mai dernier. J'ai entendu tout ce qui s'est passé et j'affirme que les explications fournies en ma présence par mon confrère M. Boyer sont exactes, et pour lors je les approuve comme si je les disais moi-même ; j'ajoute que si les membres du corps municipal n'ont pas la sympathie du maire c'est par ce que ce magistrat fait cause commune avec M. Daniel, curé de la paroisse, et qu'il ne prend pas comme il devrait le faire les intérêts de la commune.



Nouveau presbytère et agrandissement du cimetière



Le presbytère : une autre affaire

L'ancien ensemble paroissial était constitué par l'église, le presbytère attenant et l'ancien cimetière. Il était impossible maintenant de construire un nouveau presbytère à côté de l'église, par manque d'espace. Le maire ayant fait appel à l'architecte Henri Revoil, celui-ci avait pensé que ce nouveau bâtiment pourrait donner de l'allure au cours de l'Agout (maintenant cours Jean-Jaurès). Donc il jette son dévolu sur l'emplacement de l'ancien four (actuellement le Crédit Agricole), mais là demeurait un problème qu'il avait déjà affronté. Lorsqu'on lui confiait la construction de la première maison école, c'est là qu'il avait proposé de la bâtir. C'était sans compter sur les exigences de la veuve Guiot propriétaire de la maison de droite (actuelle annexe de la mairie). Celle-ci interdisait que l'on appuyât le bâtiment contre sa maison et exigeait la création d'une ruelle où donnaient diverses ouvertures de sa maison à chaque étage. L'affaire était remontée jusqu'au préfet qui avait fait annuler le projet.

Donc nouveau conflit avec la veuve Guiot qui montre les mêmes exigences que par le passé et demande le versement de la somme de 1.500 fr. de la part de la commune, ce que refuse le conseil municipal dans sa réunion du 2 janvier 1861. Le fait de respecter la ruelle qui existait entre la maison de la veuve Guiot et le terrain de l'ancien four contraignait l'architecte à réduire toute la surface habitable du futur presbytère qui devait accueillir le curé et le vicaire. Le conseil de fabrique adresse une lettre au préfet le mettant au courant de ces contraintes, proposant une somme de 6.000 fr. à la commune pour acheter un autre terrain. Le 2 janvier le préfet adresse une lettre au maire de Manduel lui faisant connaître son opposition à ce nouveau projet sur les lieux choisis. La commune, se met à la recherche d'un autre terrain au centre du village, le fils de la veuve Guiot

fait connaître au maire la baisse des exigences de sa mère qui ne demande plus que 1.200 fr. pour l'abandon de la ruelle.

Le 6 février 1861, dans la délibération du conseil municipal on fait connaître l'abandon du projet de construction sur l'emplacement de l'ancien four et l'achat du terrain de Me Pellet, ancien notaire à Bezouze et sera vendu 5 fr. le m2, la mairie financera cet achat par la vente de garrigues municipales. Le 18 le conseil de fabrique fait connaître au préfet son opposition à cet achat trop onéreux. Revirement de situation, huit jours plus tard il revient sur sa décision et accepte.

Un nouveau lieu ?

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 23 mars 1861, le maire déclare :

« Par votre délibération du 8 février dernier vous avez décidé que notre nouveau presbytère serait élevé dans un terrain appartenant à M. Pellet et dont la commune faisait acquisition. Conformément à ce vote, j'ai fait modifier le plan primitif par M. Revoil et il résulte des nouvelles combinaisons de l'architecte, un surcroît de dépense de 2.536 fr. »

Vu les nombreuses divergences de point de vue des conseillers municipaux, le vote secret est demandé et a pour résultat le rejet du projet. L'affaire se complique à nouveau.

Demande d'explications au Maire de Manduel

A la suite de cette réunion, certains conseillers municipaux adressent au préfet le document suivant dûment signé.

« A la réunion du conseil municipal du 1er avril 1861, seuls les membres formant la majorité sous la présidence de M. Sabatier-Granier qui avait été nommé secrétaire de séance, à l'effet de signer la délibération de la précédente réunion du 23 mars 1861 relative au presbytère.

« A la demande de l'exhibition du registre par les conseillers, M. Bardouin, secrétaire de la mairie répondit : « Qu'il ne pouvait remettre ce registre qu'en la présence du maire. »

« Sur cette déclaration, les conseillers présents l'ont prié de vouloir bien aller appeler M. le Maire. Il s'y est tout d'abord refusé, les conseillers l'ont prié de nouveau, il répondit aussitôt :

« Que si les membres du conseil municipal voulaient quitter la Maison commune, alors seulement il irait chercher M. le Maire. »

« Sur l'exigence de M. le Secrétaire que nous nous abstenions de qualifier et que nous laissons à Monsieur le Préfet le soin de qualifier, tous les membres présents ont immédiatement vidé les lieux communaux et en pleine rue nous avons attendu la réponse de Monsieur le Maire. Elle a été pleinement et entièrement négative.

« Loin de nous laisser décourager par cette position toute juste et que nous croyons légale vers une heure de l'après diner MM. Boyer et Joseph Thibaud, sont allés poliment prier M. le Maire qui faisait sa partie avec M. Servel, membre du conseil municipal, de vouloir bien se rendre à la Maison commune pour y voir signer la délibération prise par les conseillers le 23 mars 1861 et couchée sur le registre des délibérations par M. Sabatier-Granier, son secrétaire, en présence de la majorité du conseil : nous avons obtenu le même refus de Monsieur le Maire.

« En l'occurrence, nous portons purement et simplement les faits à la connaissance de M. le Préfet qui les appréciera comme de droit.

« L'amour de la justice et de la légalité de Monsieur le Préfet est trop bien connue de tous les administrés pour que nous doutions un seul instant qu'il fasse droit à nos observations.

« Dans cette douce attente, nous avons l'honneur de nous dire M. le Préfet, les très humbles et obéissants serviteurs. »

Boyer, Bougarel, Thibaud, Imbert, Sabatier, Eyssette, Sabatier François, Nicolas Jean fils, Mouret.

Enfin l'accord du préfet

L'affaire trouve enfin une issue raisonnable, c'est le terrain de Me Pellet, ancien notaire de Bezouze qui sera acquis pour la somme de 2.536 fr., non compris le mur de clôture du jardin à l'arrière du bâtiment. Mais lors de la délibération du conseil municipal du 1er avril 1861, à laquelle le maire n'assiste pas, le conseil municipal s'oppose à ce projet. Il s'ensuit une succession de problèmes concernant l'enregistrement de ce procès verbal inscrit dans le registre de la mairie. Cette nouvelle mésentente entre le conseil municipal et le maire remonte au préfet. Mais il tient bon dans sa décision, le 21 avril il écrit au préfet que le presbytère sera bien construit sur le terrain de Me Pellet.

Le 7 juillet le terrain prévu est enfin acquis par la commune pour la somme de 2.062 fr. (ce presbytère monumental est devenu l'école de musique). Mais l'affaire traîne en longueur et dans sa lettre du 1 mars 1862, le maire fait savoir au préfet que M. Henri Revoil a l'intention d'abandonner le projet. Il semble être revenu sur sa décision car le chantier est ouvert en 1863 par l'entreprise Saunier et va s'éle-

ver à deux pas de l'église cet imposant bâtiment, inspiré à l'architecte par la maison romane de St-Gilles.

Lors de la réunion du conseil municipal du 20 mars 1863, le maire informe les conseillers qu'il a fait dresser par M. Revoil, un devis pour un mur de clôture du presbytère et dans le fond du jardin la construction d'un hangar afin que le curé puisse stocker son bois de chauffage pour l'hiver. Le devis supplémentaire s'élève à 1174,22 fr., mais les entrepreneurs se refusent à exécuter ce nouveau projet. Le 2 août M. Saunier et fils acceptent enfin d'exécuter ces travaux pour la somme de 1067,92 fr.

Mais l'affaire ne s'arrête pas là ; lors de la séance du conseil municipal du 3 novembre 1863, le maire informe les conseillers que le conseil de fabrique demande que sur le mur du presbytère donnant sur la voie publique soit installé une belle grille de fer forgé avec porte d'entrée. Les fonds municipaux ne peuvent pas couvrir cette nouvelle dépense et il est d'avis de demander au préfet un secours de 400 fr. pour faire face à la dépense. (n.d.l.r. : A noter que lors de l'aménagement d'un accès pour handicapés à la médiathèque une partie du mur a été abattue et la totalité de la grille a disparu, ainsi que la porte !)

Voilà la folle aventure de la construction d'un monumental presbytère qui résonne actuellement des doux accords des instruments de musique.

Agrandissement du cimetière

En cette deuxième moitié du XIXe siècle la population de Manduel a considérablement augmenté et les décès aussi. Le cimetière construit en 1822 se trouve maintenant trop étroit. Lors de la séance du conseil municipal du 12 février 1861, le maire avait signalé au préfet la nécessité de l'agrandissement du cimetière, l'informant que :

La nature du terrain du cimetière actuel consomme très lentement les cadavres qui y sont ensevelis, cette cause réunie aux demandes de concessions à perpétuité qui ont lieu annuellement rendent indispensable l'agrandissement du cimetière projeté. C'est seulement le 8 novembre que le préfet communique une réponse, ou plutôt ses observations sur cette affaire :

1° Justifier l'insuffisance du cimetière ;

2° Produire le devis des travaux à faire ;

3° L'avis du Conseil d'État sur le choix du terrain ;

4° Le mode de paiement de cette dépense.

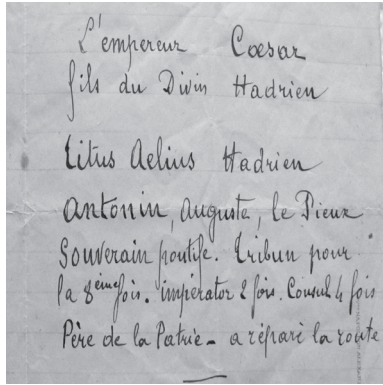
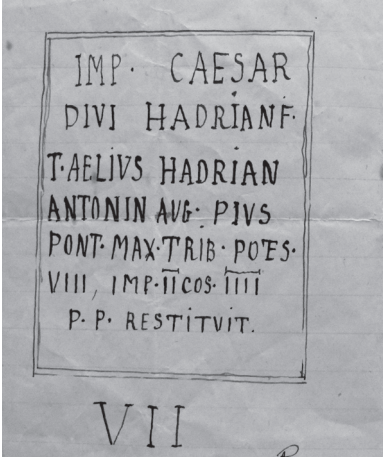
Le devis estimatif et descriptif des travaux à faire, dressé par H. Revoil se monte à la somme de 3.465 fr.. Le terrain d'une superficie de 25 ares, dressé par M. Phélip, géomètre se monte à la somme de 500 fr. soit 20 fr. l'are.

Les travaux d'agrandissement sont donc prévus, lors de la délibération du conseil municipal du 2 août 1864, celui-ci considère : *« qu'il serait utile d'avoir un puits dans l'enceinte du cimetière, pour trouver en ce lieu l'eau nécessaire pour la construction de tombeaux que les familles font ériger sur le terrain qui leur est concédé, en ce lieu éloigné de 200 mètres de toute habitation. Il faut autoriser le sieur François Boismaurand, prestataire des murs de clôture du cimetière actuel à creuser un puits à l'endroit qui lui sera indiqué, et demander un devis »*

Et si nous reparlions de l'église ?

Sous le pavé de la vieille église de Manduel, on a trouvé une milliaire d'Antonin portant le nombre VII, comme celui de Tibère, découvert il y a quelques années à Redessan, à côté d'une colonne de l'empereur Claude.

Ce nouveau milliaire est sans contredit le mieux conservé de tous ceux qui existent ; il a 3,14 m de hauteur, en y comprenant la base carrée qui servait à le fixer dans le sol ; le fût de 1,45 m. de circonférence, porte comme ceux que nous connaissons déjà du même prince une inscription encadrée, dont les lettres n'ont pas souffert la moindre altération.



Document réalisé par M. Barnouin de Manduel le 20 Avril 1904.

Conseil municipal du 17 septembre 1865

« Le maire expose au conseil municipal qu'avant la construction de l'église actuelle terminée en 1862, la commune possédait une horloge communale dont la tour faisait corps avec l'ancienne église et que la démolition de ce monument insuffisant pour la population a entraîné celle de l'horloge.

« Que sans doute, l'horloge qui existait alors laissait beaucoup à désirer sous le rapport de la précision des heures et de la sonnerie à cause de l'ancienneté des dates et que néanmoins elle était d'un grand secours dans la localité.

« Que le timbre de cette horloge fait actuellement partie de la sonnerie de l'église.

« Que le monument de l'ancienne horloge fut cédé à cause de l'état de vétusté aux entrepreneurs de l'église actuelle comme faisant partie de l'ancienne église dont ils se chargeaient au prix de 800 fr.

« Que dès lors il devient urgent pour la localité de faire immédiatement l'acquisition d'une horloge en se servant du timbre de l'une des deux cloches.

« Il sera fait l'achat d'un mouvement d'horloge communale jusqu'à concurrence de la somme de 1.200 fr.

« Afin d'éviter la dépense de construction l'horloge sera placée au clocher de l'église et l'une des deux cloches servira de timbre. »

LA VIE DE LA COMMUNE



Malgré toutes les dissensions au sein du conseil municipal, le maire Antoine Hugues poursuit la mission que lui a confié le préfet le 7 avril 1839. Durant ces mandats, les manduellois lui doivent la création de la première maison-école, en 1826. Conscient que le village doit bénéficier de la venue du progrès. En 1848 il le dote d'une belle avenue pour relier le village à la gare de voyageurs et crée une gare des marchandises. Il se soucie de l'urbanisation et de l'hygiène en faisant construire un nouveau lavoir. C'est à lui que l'on doit l'érection de la nouvelle église en 1861 et du presbytère deux ans plus tard.

Ce que l'on sait moins, c'est que les compétences d'Antoine Hugues sont reconnues dans le département : fin janvier 1846, une ordonnance royale nomme une commission pour le Syndicat des digues du Rhône de Beaucaire à la mer, il en fait partie. Dans les années 50, il est nommé plusieurs fois juré aux assises du Gard. En avril 1861, lorsque une enquête est ouverte sur le projet présenté par la société PLM pour l'agrandissement de la gare de Courbessac, il est choisi pour y participer. Trois semaines plus tard, son nom figure dans le rapport adressé à l'Empereur par M. le Ministre de l'agriculture du commerce et des travaux publics, concernant des récompenses aux membres des commissions cantonales, avec mention honorable.

Au printemps 1863, sa santé s'altère, il ne peut assister à toutes les réunions du conseil municipal. le 8 mai il signe la délibération du conseil, ce sera la dernière. Le 1er juillet à 6 h. du matin il rend son dernier soupir.

Nous avons découvert dans le journal L'Opinion du Midi du 5 juillet 1863 le récit de ses obsèques, ce qui est rare. Il est bon de préciser que c'est (et ce sera, nous l'espérons) le seul maire de Manduel étant décédé durant son mandat.

« La population de Manduel vient d'être plongée dans la plus profonde tristesse par la mort de M. Antoine Hugues qui, depuis 28 ans environ, remplissait avec autant d'intelligence que de dévouement les fonctions de maire. Pendant les longues années de son édilité, ce digne magistrat a su se concilier l'estime des hauts fonctionnaires qui se sont succédés dans notre département et l'affection de ses administrés. Etendant son active vigilance à tout ce qui touchait aux intérêts religieux, ou matériels du pays placés sous son autorité, il lui donnait une salutaire impulsion dans la voie du progrès. Des monuments impérissables transmettront son nom jusqu'au siècle le plus reculé !

« Ses funérailles ont été celles d'un homme de bien. Les enfants des écoles, les congrégations de femmes et de filles marchaient à la tête du convoi funèbre. Venaient ensuite environ 500 hommes profondément recueillis les décorés de Sainte-Hélène ; les

employés des postes et du chemin de fer ; les membres du bureau de bienfaisance, du conseil de fabrique et tous les membres du conseil municipal. Un nombreux clergé relevait par sa présence la splendeur de cette triste cérémonie. Derrière le cercueil orné des insignes de l'autorité était porté le drapeau recouvert d'un crêpe funèbre et escorté par deux gardes ayant l'arme renversée. Dans ce nombreux cortège on pouvait remarquer tous les hauts fonctionnaires du canton et des hommes éminemment honorables de la ville de Nîmes.

« Cette imposante démonstration est le plus bel éloge de celui qui en a été l'objet et honore la population qui y a pris part. »

Tel père, tel fils

Le 26 juillet 1863, le préfet nomme son fils Auguste Eugène pour lui succéder et la vie de la commune poursuit son cours.

Au début du mois de juillet, les manduellois pleuraient le décès de leur premier magistrat. A l'annonce du préfet nommant le fils pour succéder à son père, pour la gestion des intérêts du village, la tristesse fait place à la joie. Le soir, la population organise une retraite aux flambeaux, qui défile dans le village aux brillants accords de la fanfare.

Le 2 août 1863 il signe sa première délibération du conseil municipal. Le fils poursuit l'oeuvre du père et pas seulement au sein du village. Fin mars 1864, la Société des sauveteurs de la Méditerranée va célébrer à Beaucaire sa fête annuelle le 1er mai, elle choisit Eugène Auguste Hugues comme vice-président. Cette manifestation a un retentissement exceptionnel dont le journal Le Courrier du Gard s'en est fait les échos. La rédaction n'a pu résister au plaisir de vous faire partager le toast que le maire de Manduel a porté à la fin du banquet en l'honneur de l'Impératrice et du Prince impérial pour leurs actions sociales :

« Messieurs et chers camarades,

« Je viens vous proposer un toast à Sa Majesté l'Impératrice et à Son Altesse, le Prince impérial.

« A l'Impératrice qui dans l'histoire des illustres souveraines, est la première à se donner pour seconde mère de tous les enfants légitimes nés en France le même jour que Son Altesse le Prince impérial !

« A l'Impératrice, patronne des sociétés maternelles et des salles d'asile créées jusqu'à ce jour !

« A cette noble souveraine qui, dans l'effusion de son coeur, a créé l'Orphelinat du Prince impérial, afin que le malheureux enlevé prématurément à sa famille emporte du moins, en mourant, la consolante pensée que la bienveillance impériale protégera ses enfants !

« A Son Altesse le Prince impérial, sous le patronage duquel une commission permanente recherche, dans Paris, les honnêtes ménages d'ouvriers qui veulent prendre chez eux les orphelins de notre belle France !

« Oui, Messieurs, a Son Altesse le Prince impérial qui, par ce bienfait aura réalisé la pieuse et délicate pensée de donner à ces pauvres orphelins, privés de leur soutien, non pas l'abri d'un hospice, mais l'appui, l'affection et les soins d'une nouvelle famille !

« Enfin, Messieurs, à Sa Majesté l'Impératrice et à Son Altesse le Prince impérial, à qui la Société des sauveteurs de la Méditerranée offre ses hommages et les vœux qu'elle forme pour attirer sur la famille impériale, objet de notre amour et de notre respect toutes les bénédictions du ciel !

« Vive l'Impératrice !

« Vive le Prince impérial ! »



Voici les actions que le père, puis le fils ont mené à la tête du village entre 1862 et 1865.

Administratif

21 décembre 1862

Vu la loi du 18 juillet 1859, la commune fait usage des centimes spéciaux pour les dépenses de l'instruction primaire, les chemins vicinaux et les salaires des gardes champêtres et qu'elle a ainsi épuisé toutes les ressources qu'elle peut s'imposer considérant que les prix fixés dans le cahier des charges ne sont pas de nature à nuire à l'approvisionnement et à la consommation est d'avis que la commune est autorisée à percevoir les droits pour occupation des places, conformément au cahier des charges pour les marchandises à dos d'homme ou de mulet :

15 centimes par jour sans égard au nombre de mètres carrés pour une occupation de place pour une charrette stationnant pendant toute la durée de la mise en vente des marchandises importées par le conducteur.

25 centimes par jour sans égard au nombre de mètres carrés par des baraques vendant des marchandises ou des combustibles .

20 centimes par jour sans égard au nombre de mètres carrés.

2 août 1863

Le maire expose au conseil municipal que l'emplacement de l'ancien four communal situé sur la place de l'Allée, pourrait être utilisé , au moyen d'une location pendant les trois ou quatre jours de la fête votive.

Le conseil considérant qu'il est d'une bonne administration de chercher à augmenter les recettes communales.

Attendu que l'objet est de peu d'importance et que le peu de temps qu'il reste jusqu'à l'époque de la fête votive, ne permet pas de donner à cette adjudication la publicité ordinaire voulue par les lois, autorise M. le Maire à faire connaître aux habitants de Manduel, au son de trompe ou de caisse, que l'emplacement du four communal sera affermé au plus offrant et dernier enchérisseur sur la mise à prix de 45 francs .

6 novembre 1864

Le maire donne lecture au conseil d'une lettre de M. Deyna Auguste, limonadier à Manduel, tendant à obtenir la location pour 3 ou 5 années, le terrain communal sur lequel était construit l'ancien four au prix de 50 fr. par an. Le conseil autorise le maire à traiter de gré à gré la location pour une durée de 3 ans.

Social

7 février 1864

Le sieur Mazoyer Étienne, garde champêtre, se

trouvant dans l'impossibilité de continuer à remplir les fonctions dont il était investi vient de donner sa démission avec la confiance que le conseil municipal aurait égard à ses bons services et à son extrême misère, attendu qu'il ne possède absolument rien.

Le conseil municipal en considération des bons services du sieur Mazoyer Étienne est d'avis de lui accorder un secours de la somme de 100 fr. pour veiller à l'exécution des mesures prises par l'autorité pour assurer sa salubrité.

10 mai 1864

Le maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre de M. Sivorajol facteur boîtier de la commune à obtenir de l'administration municipale la gratuité de son logement. Le conseil, vu la cherté de la vie et des denrées alimentaires est d'avis que l'indemnité de 50 fr. accordée annuellement soit portée en 1865 à 75 fr.

10 mai 1864

Un membre du conseil municipal prenant la parole expose que, dans l'intérêt général de la population, il serait désirable que tous les enfants de la commune de Manduel fussent admis gratuitement dans les écoles et que le traitement des instituteurs et institutrices fusse payé au moyen de contributions extraordinaires. On vote, 6 pour, 3 contre.

6 novembre 1864

Une omission a été commise sur les budgets de 1864, tant primitif qu'additionnel au préjudice du sieur Daudé Jacques, chef de musique de la commune au traitement de 50 fr. par an et que dès lors il serait nécessaire de demander à M. le Préfet une autorisation supplémentaire permettant de faire face à cette dépense.

5 avril 1865

Le maire expose que les sociétés de secours mutuels renferment en elles l'application la plus féconde du principe d'association. Vu les diverses circulaires et instructions relatives aux dites sociétés, cette institution est de nature à produire chez les classes laborieuses une amélioration considérable.

17 septembre 1865

Le maire donne lecture de la lettre de M. le Préfet du Gard qui vient d'être informé que M. le Directeur Général des lignes télégraphiques de la Compagnie des chemins de fer de Paris à la Méditerranée, serait disposé à ouvrir la télégraphie privée de la gare de Manduel.

Que la compagnie fait toutefois la réserve qu'elle ne serait pas de remettre les dépêches à domicile mais seulement de les déposer dans un lieu rapproché de la gare, lequel serait désigné d'un commun accord par les agents et par les autorités locales. Que ces dépêches seraient ensuite portées à destination par un agent choisi par la mairie.

On peut lire dans les journaux

Courrier du Gard
21 mars 1861

Le Maire de Manduel a l'honneur d'informer le public que la foire établie en cette commune pour le premier samedi d'avril de chaque année, aura lieu le 5 avril prochain, et que le nombre

de marchands qui doivent s'y rendre avec les produits de leur commerce et de leur industrie assure d'avance aux acheteurs des choix importants et avantageux. Les étrangers trouveront protection de la part de l'autorité et bon accueil auprès des habitants. Les droits de place seront supprimés pendant les journées du samedi et du dimanche.

L'Opinion du Midi
15 septembre 1861

Par suite de saisie brandon, il sera procédé le dimanche 22 septembre 1861 à 10 h. du matin sur la place de l'Allée à Manduel au préjudice de Joseph Juvenel, ex-limonadier, demeurant à Manduel, à la requête du sieur Auguste Beaufils, marchand de bois et de charbons, demeurant à Nîmes :

A la vente et adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, des raisins qui sont sur pied, en quatre pièces de vignes de la contenance environ de 98 ares 28 centiares situées sur le territoire de la commune de Manduel. La vente sera faite au comptant, à peine de folle enchère.

L'Opinion du Midi
25 décembre 1861

M. Beaudouy jeune, de Manduel, ayant concouru le 4 novembre dernier à l'examen pour l'admission aux lignes télégraphiques, a été reçu, il est appelé à Paris pour faire un stage.

L'Opinion du Midi
8 janvier 1862

AVIS. Le sieur Auguste Vernède, propriétaire à Manduel, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter sa femme Julie-Catherine Roux.

A la gare de marchandises

L'Opinion du Midi
3 mai 1861

Les vins se côtent rendus en gare de Manduel, futailles non comprises : le vin noir très chargé en couleur, qualité de Saint-Gilles, 34 à 36 fr. ; le vin rouge Montagne très belle couleur 30 à 32 fr. ; le vin rouge ordinaire corsé 28 fr. ; le vin rouge léger 26 fr. ; le petit vin rouge 20 à 24 fr. ; terrets-bourrets 15 à 18 fr.; les vins de Lédanon 40 fr. ; les vins des localités voisines de Redessan, telles que Bezouze, Meynes, Jonquières et Bellegarde 30 à 35 fr. Les vins de Manduel 20 à 24 fr.

Courrier du Gard
30 octobre 1861

Il s'est traité la semaine dernière une forte partie de vin très colorié et très corsé à 20 fr. l'hectolitre, une partie de 700 hectolitres vin très colorié et pesant 13,5 degrés à 20 fr. en gare une partie de 400 hectolitres à 23 fr., le tout en très bon choix. Les 2e choix semblent s'établir de 18 à 20 fr. Le prix de 3e choix varie selon les mérites.

Nous avertissons nos aimables lectrices et lecteurs que les citations, les articles de journaux et les comptes-rendus des réunions du conseil municipal demeurent dans le style de l'époque.

Un gardois premier ténor



Doc : Musée d'histoire urbaine et sociale de Suresnes.

Après que Max de Chastelier, maire de Milhaud eût publié les bans les dimanche 10 et 17 juin 1827, annoncés à haute et intelligible voix devant la porte principale de la mairie, Villaret François-Pierre, né à Vauvert le 14 germinal An 13 de la république, vient épouser à Milhaud le 20 juin 1827, Mlle Julie Hermet, fille d'instituteur. Cette famille de cultivateurs s'installe dans ce village, le foyer va accueillir la naissance de Pierre-François le 29 avril 1830, puis d'Elizabeth le 10 décembre 1831 et enfin de Jean-Louis le 20 juillet 1835. Demeure une zone d'ombre : à quelle date la famille du cultivateur quitte Milhaud pour s'installer à Nîmes en qualité de brasseur ? De confession protestante, les Villaret vont habiter comme il se doit dans un immeuble du quai de la Fontaine. Le jeune Pierre-François travaille dans la brasserie familiale qui se trouvait derrière le temple de Diane. Passionné par le chant il entre à l'orphéon de Nîmes ; c'est au sein de cette société qu'il rencontre Emile Rousselot, une grande famille nîmoise de facteurs de piano, qui lui donne ses premières notions musicales ; le jeune homme fréquente la jeunesse du quartier et se lie d'amitié avec Louis Roumieux dont les parents tiennent un atelier de tafetassier au 6 de la rue Grétry. Ces liens d'amitié seront extrêmement solides.

Une belle voix à l'orphéon

Tout en vivant sa jeunesse dans la belle ville de Nîmes, Pierre-François n'oublie pas son village natal et rend souvent visite à ses grands-parents tant à Milhaud qu'à Vauvert. C'est dans ce dernier village qu'il rencontre la charmante Joséphine-Mélanie Soulet, qu'il épouse le 11 juin 1853. Le jeune couple s'installe à Nîmes dans la maison du quai de la Fontaine, le 14 avril 1854, un bébé vient égayer la famille Villaret auquel on donne le même prénom que son père Pierre-François. Mais hélas le bonheur sera de courte durée, un cruel événement va endeuiller la famille, la jeune maman décède le 11 novembre 1854, sept mois après la naissance de l'enfant. Le père est au désespoir et c'est la grand-mère maternelle Villaret qui élèvera l'enfant. Cet immense chagrin resserre encore plus les liens amicaux avec Louis

Roumieux. Ce dernier a épousé le 25 septembre 1850 Delphine Ribière et en cadeau de noces le beau-père confie au jeune couple la gestion d'un commerce de bois à Beaucaire. On peut penser que c'est l'ami Roumieux qui trouve un poste de gérant-comptable aux appointements de 1.800 fr. dans la brasserie Reuss pour son ami Villaret afin de l'éloigner du drame familial. Dès son installation à Beaucaire Villaret entre à l'orphéon de la ville ; très généreux, il ne refuse aucune proposition de concert surtout à Nîmes, le 15 octobre 1857, il chante un duo de Guillaume Tell au Cercle de la Madeleine ; le 6 mars 1859, il participe à un concert dans la grande salle de la mairie de Beaucaire, organisé par Louis Roumieux au bénéfice des pauvres, il chante deux duos, un de Robert le Diable et un de La Muette de Portici ; le 30 avril 1861, à Nîmes un concert de charité organisé par la loge maçonnique l'Écho du Grand Orient. Quelques jours plutôt c'est à Avignon qu'il chante avec l'orphéon la Martillière, deux duos, un de La Muette de Portici, l'autre de Guillaume Tell, mais aussi le chant Tristesso, composé par l'ami Roumieux. Le 25 juin 1860, à Vauvert, l'orphéon organise un concert, où 2.000 personnes sont venues pour entendre Villaret. Le 25 novembre à Beaucaire, pour la Ste-Cécile, en l'église N.-D. des Pommiers l'orphéon anime la messe, à laquelle participent quatre chanteurs locaux, Villaret interprète à l'offertoire La Charité de Rossini, le Benedictus de Mozart. On retrouve ces beaucairois dans un concert le 18 avril 1861 à Avignon, organisé par l'orphéon la Martillière, Villaret chante Tristesso de Louis Roumieux. Le 26 août 1861 se déroule pour la première fois dans les arènes de Nîmes une rencontre entre les orphéons d'Avignon et de Nîmes. Au cours de cette rencontre que M. Brun, dirigeant l'orphéon d'Avignon, repère la voix exceptionnelle de Villaret et l'invite à quitter Beaucaire, venir en pension chez lui et entrer dans la formation avignonnaise. Au début du mois de juin 1862, M. Brun qui s'occupe aussi d'un petit conservatoire, programme une représentation de Guillaume Tell afin de récolter de l'argent pour un déplacement du groupe. Villaret à qui l'on a confié le rôle d'Arnold, soulève l'enthousiasme du public. Cet été-là, Me Nogent-Saint-Laurent, avocat et député,

vient passer quelques jours de vacances à Orange, sa ville natale, on ne manque pas de lui parler du talent de Villaret, il demande à l'entendre et lui dit simplement : « Monsieur votre place n'est plus ici, mais à l'Opéra de Paris ! », il devient alors son mentor.

Pour un modeste brasseur gardois, monter à Paris, cette grande ville, cela paraît une véritable expédition, il hésite. C'est seulement en septembre que sa décision est prise, il ira auditionner auprès du directeur de l'Opéra de Paris, il effectuera ce voyage en compagnie de M. Brun, le chef de l'orphéon et du petit conservatoire d'Avignon. Branle-bas de combat tant dans le Gard, que dans le Vaucluse, c'est à Avignon, par le train de nuit que nos deux compères vont partir.

Audition à l'Opéra de Paris

Cette audition eût lieu sur la scène de l'Opéra le 24 septembre 1862 et avait été soigneusement préparée par Me Nogent-Saint-Laurent, laissons la parole à Villaret : « Mercredi donc, à 2 h., nous étions à l'opéra, un instant après arrivèrent les artistes qui avaient été convoqués pour chanter avec moi (l'audition était peut être la plus sérieuse qui avait eu lieu à l'opéra depuis longtemps), c'étaient Mlle de Faisy et MM. Belval et Cazeaux, les meilleurs. Comme le rendez-vous avait été donné à la commission pour 3 h., le maître de chant se trouve aussi un peu en avant ; en attendant, nous fîmes une répétition au foyer. Tout le second acte de Guillaume Tell, je n'eus pas trop peur et les artistes m'encourageaient beaucoup et me dirent, n'ayez pas peur, chantez comme cela et votre affaire est faite ; on vient nous chercher et nous descendons sur la scène ; dans la salle était réuni le terrible jury qui, passez-moi l'expression, eût à en faire chier de beaux dans leurs pantalons, il était composé de MM. Gauthier, secrétaire général du ministère de la maison de l'empereur, Ambroise Thomas, Victor Massé, Roger Martin, Potier, Nogent St-Laurent et autres que je ne connais pas, ils se mettent dans une loge pour qu'on ne les voit pas ; du reste c'est inutile, la salle n'est éclairée que par deux becs de gaz à réflecteurs qui jettent la clarté sur le nez des chanteurs pour qu'on puisse voir comment leur expression et leur physionomie, en laissant la

salle dans la plus complète obscurité. Je les entendais chuchoter et j'avoue que je n'étais pas complètement rassuré ; enfin une voix qui me fit tressaillir, dit commencez et... je commence mon récitatif avec Mathilde, mais je tremblais, je n'en pouvais plus... lorsque Mlle de Faisy, charmante personne, voyant que j'avais peur me dit « allons courage » ; je ne sais si c'est le son de sa voix qui me fit sortir de cette espèce de frayeur où j'étais tombé, toujours est-il que j'attaque ferme ma réplique et que tout, jusqu'à la fin marcha comme sur des roulettes, merci donc à Mlle de Faisy (es pas uno perleto, a uno poulido voix et canto ben) mais le diable m'emporte, je ne parle que de cette demoiselle, je crois que j'en suis coiffé...

« A partir de là, nous entreprenons le trio avec Belval et Cazeaux, morbleu, quelles belles voix ! Ce fut bien, très bien, voilà l'avis de la commission et de toute l'assistance et mes partenaires montèrent sur la scène, me complimentèrent et partirent. Nous causâmes encore avec un monsieur au foyer, où s'étaient rassemblés tous les artistes qui étaient au théâtre et qui me complimentèrent comme déjà engagé nous en sommes encore à attendre cela a fait grand bruit, la chose est à peu près sûre... »

Engagé à l'Opéra de Paris

On peut aisément s'imaginer les échos de cette aventure dès le retour de nos deux acolytes dans la cité des Papes, pour Villaret tout est remis en question, mais il faut attendre. Courant octobre la nouvelle arrive enfin, Villaret est admis à l'Opéra de Paris, les amis préparent un repas d'adieu pour se réunir autour de celui qui va devenir une gloire nationale.

Dès la fin septembre 1862, Villaret s'installe à Paris, où il a loué un modeste appartement. Mais le contact avec la capitale est difficile il a quitté son bon climat du midi pour les brumes du nord, il est désormais loin de ses amis, voici quelques lignes extraites de sa lettre à Roumieux datée du 6 novembre 1862 :

« Mon arrivée à Paris a été assez contrariée. Je suis arrivé d'abord de mauvaise humeur, car les adieux de mes bons avignonnais avaient rempli mon cœur de tristesse et si Léon n'avait pas été dans le train (sa présence m'a distrait) j'aurais pleuré comme un enfant jusqu'à Paris. Il ne manquait que toi, mon frère à cette dernière soirée, mais j'étais sûr que tu ne viendrais pas. Oh ! les braves camarades, quelle franchise !... D'abord j'avais quitté la famille et Brun, ce fut un concert de pleurs et de regrets, ces bonnes gens s'étaient attachés à moi et il leur semblait que je ne devais jamais les quitter ; enfin après toutes les recommandations je partis le cœur gros et dès lors la soirée fut triste. A l'heure du départ, toute la société vint m'accompagner à la gare et lorsque le train arriva, Brun fondant en larmes, ne pouvant se séparer de moi ; il fallut cependant monter en voiture. C'est alors que toute la société entra dans le quai et attaqua avec la verve que tu leur connais, centuplant l'émotion du départ de leurs meilleurs amis, le magnifique chœur d'A. Thomas, Salut aux chanteurs, à cette marque d'amitié à laquelle je m'attendais,

cependant quelque chose se brisa en moi et, je le répète, j'aurais pleuré si Léon n'avait pas été là, mais j'ai bien plus souffert... Le chef de gare fut charmant, il a fait attendre le train, jusqu'à ce que le chœur fut achevé et les voyageurs qui dormaient tous furent réveillés et applaudirent cette magnifique exécution, tout en se demandant ce que cela voulait dire, ils regrettaient dans ce moment que tu ne fus pas là, car tu aurais été fier de voir que ton fils savait se faire aimer et qu'il emportait les sympathies de tous, aussi nous ne les oublierons pas nos braves avignonnais, n'est-ce pas Louis ? »

Villaret se rend à l'Opéra où il reçoit son engagement signé en bonne et due forme. Il est engagé d'abord pour étudier la musique, les rôles, la tenue en scène. Il faut rappeler que Villaret n'a pas suivi d'études dans un conservatoire. La direction décide de le réentendre le 12 novembre, toujours devant le même aréopage que lors de la première édition, mais cette fois Villaret en a parlé à des gardois se trouvant à Paris et leur a demandé à se mêler aux quelques personnes invitées pour connaître les réactions des professionnels, c'est ainsi qu'il apprend que le prince Poniatowski, ministre d'état avait été très content. On nomme le professeur qui devra s'occuper de lui durant huit mois, il s'agit de M. Wauthrot, chef de chant de l'opéra qui a été désigné par le compositeur Victor Massé. Il est donc rémunéré pour apprendre. Il travaille le solfège et les partitions chez lui. Il se pourrait que Villaret débute plutôt que prévu. Il va dès qu'il le peut à l'Opéra voir jouer ses futurs collègues. Au début décembre, il reçoit une bien triste nouvelle, son père est mourant. Il se présente chez le directeur afin d'obtenir un congé pour se rendre aux obsèques, mais il lui est refusé dans l'immédiat. Lorsqu'il lui sera accordé, il n'arrivera qu'après les obsèques et cela l'aura profondément chagriné ; pour oublier il se remet au travail avec plus d'ardeur qu'auparavant. Villaret est confiant, il écrit le 23 décembre à Roumieux : « Je suis complètement remis de mes fatigues, du climat et de tout, la voix est aussi bonne sinon meilleure qu'elle n'a jamais été, tout va bien, j'espère que cela continue ». Seul dans Paris, Villaret pense souvent au pays natal, cette force de la nature est d'une extrême sensibilité et pense souvent à l'ami Roumieux. Ce 24 décembre 1862, c'est son premier Noël seul à Paris, loin de nos belles traditions provençales et il confie à nouveau sa peine à l'épouse de l'ami Roumieux : « Pour la première fois je ne serai pas là, mais ma pensée y sera, que mon couvert soit à ma place, ma lettre me remplacera, en la voyant vous me verrez et un baiser que vous prendrez sur ce papier, sera le baiser de la fête que j'aimais tant vous souhaiter toutes les années... »

Au mois de janvier 1863, Villaret est invité à dîner chez Me Nogent-Saint-Laurent, son protecteur, il lui apprend que rencontrant le ministre, ce dernier à parlé du ténor en termes chaleureux, on fonde sur lui beaucoup d'espérance et il en a parlé à M. Perrin, directeur de l'Opéra. Ses débuts sont prévus dans Guillaume Tell.

de l’Opéra de Paris

Les répétitions se succèdent, la mise en scène est très minutieuse et très longue. M. Cormon le metteur en scène l’informe qu’il faut se dépêcher, ses débuts risquent d’être avancés. Villaret ne se démonte pas, il va faire valoir ses droits, il ne peut débiter qu’après huit mois d’études comme le stipule son contrat d’engagement. Il est entendu et ses débuts ne se feront que dans le mois de mars. Ses professeurs sont contents, ses camarades chanteurs fondent beaucoup d’espoir. Une fois encore il se confie à l’ami Roumieux dans sa lettre du 2 mars 1863 : « Après deux jours de repos ce sera les débuts, prie Dieu parce qu’il ne le sait pas... enfin à la grâce de Dieu, tout le monde a bon espoir, les camarades hommes et femmes m’encouragent, les professeurs me disent que depuis longtemps il n’y aura pas eu à l’Opéra un début comme le mien, je suis fort bien avec la direction et cependant l’émotion me dévore depuis quelques jours et je ne dors pas, je suis idiot.



Doc. de M. Jean-Louis Meunier, Photo adressée par le ténor au Félibre Roumieux qu’il traitait de "Tarnagas "

Les débuts à l’Opéra de Paris

Les journaux nationaux annoncent depuis des semaines, les débuts d’un nouveau ténor Monsieur Villaret, le directeur de l’Opéra aurait trouvé l’oiseau rare ! Tous les abonnés sont impatients de découvrir cette nouvelle voix, car si les débuts de tout nouveau chanteur sont très attendus, ceux d’un ténor le sont plus particulièrement. Le 19 mars 1863 Villaret fait ses premiers pas et ses premières notes sur la scène de l’Opéra de Paris, la presse est dithyrambique. On peut lire dans « Le Ménestrel » du 22 mars :

« L’Opéra a réalisé une recette de 10.000 fr., dès la seconde soirée de Guillaume Tell ; le lendemain, la location envahissait toute les places pour la troisième soirée du nouveau ténor. En ce moment même on ne parle plus que de ce nouvel Arnold.

« La voix de M. Villaret est surtout ce qui frappe en son talent. D’une émission franche et naturelle, d’une grande étendue, sonore au grave comme à l’aigu, elle porte avec aisance et suffisamment d’ampleur dans toutes les parties de la vaste salle de l’Opéra. La diction du débutant est déjà nette, précise et de bon goût. »

Il faut préciser qu’à cette époque le succès d’un chanteur était aussi jaugé au montant de la recette de la soirée. Mais laissons là la presse nationale et donnons la parole au principal intéressé qui relate ses débuts dans sa lettre du 21 mars à son ami Roumieux :

« Voilà donc l’épreuve finie, mais elle a été des plus belles ; mais quelle peur j’avais !... A six heures j’étais au Théâtre pour m’habiller tranquillement et je laissais faire les habilleurs, coiffeurs etc, absorbé que j’étais par l’émotion qui m’enlevait tout à fait la conscience de mon être, je ne savais plus ce que j’étais et mes pauvres amis qui m’entouraient se disaient « s’il ne se maîtrise pas, cela n’ira pas » enfin mon pauvre ami j’étais comme un automate.

« Il fallut paraître, en descendant le pont, tu aurais dit un condamné que l’on conduit au supplice j’allais sans rien voir, ni rien entendre, les braves camarades qui m’entouraient me dire « mais c’est une folie, remettez-vous que diable ou vous êtes perdu ». Ces quelques mots me firent sortir de l’espèce d’idiotisme où j’étais plongé et pendant le chœur je me rassurais un peu, je regardais dans la salle qui était splendide ce soir-là, car un début à l’opéra et surtout d’un ténor est un grand événement à Paris et le mien avait déjà fait du bruit, je vis alors une foule de lorgnettes braquées sur moi et qui me tiraient mon signalement mais je ne pus reconnaître personne dans la salle enfin le chœur est fini et on me laisse seul et je vais attaquer mon récitatif ; j’étais oppressé comme si j’avais sur la poitrine un poids de 100 kg, on m’attendait là, car ce récitatif une chose colossale, la salle était plongée dans un silence religieux, on ne respirait plus...

« J’attaque et je dis ce morceau bien, très bien, mon bon ange veillait sur moi Louis, car je le dit d’une façon qui ne laissait rien à désirer, en pleine voix, sentiment d’interprétation, largeur de style, de ce moment, le public était pris, il était à moi, ma cause était gagnée, mais ce qui aurait dû me faire beaucoup de bien faillit me renverser, toute la salle se souleva et un tonnerre d’applaudissements éclata et m’étourdit ; à ce moment je crus que la scène allait se dérober sous moi et je faillis me trouver mal, mais cela ne fut qu’un moment et je revins à moi ; j’étais parti et c’était fini ; je chantais mon duo avec Faure très bien et j’y fut applaudi trois fois ; ma cause était gagnée, c’était fini, le directeur vint me voir dans ma loge et m’encouragea beaucoup ; le deuxième acte arrive, un peu d’émotion, mais plus de peur, et je voyais à partir des loges, des galeries des mouvements de satisfaction, une foule de charmantes personnes qui braquaient leurs lorgnons sur moi ; il y avait une salle choisie, tous les artistes d’élite de Paris, M. le Comte Waleski et autres grands personnages ; le deuxième acte a été assez bien, mais moins bien que le premier, car l’émotion m’avait un peu fatigué, et j’avais les sons un peu cotonneux ; néanmoins cela a bien marché et les applaudissements n’ont pas manqué ; le ministre a beaucoup applaudi mais ce qui prouve que les applaudissements sont bons c’est lorsque on voit sortir des loges des petites mains blanches gantées et qui frappent l’une contre l’autre au risque de se faire mal ; le deuxième acte fini

j’ai une bonne heure et demie de repos avant le quatrième.

« Je me reposais bien et je vins attaquer mon quatrième acte ; je fus heureux, je le réussis bien, l’andante fut très bien dit avec une bonne voix et beaucoup de sentiment ; le public fut encore pris, les applaudissements furent extraordinaires et je fus rappelé, j’étais au comble de la joie ; le directeur vint me faire ses compliments ; quelle joie, quel bonheur, pourquoi n’as tu été là pour en prendre ta grosse part, enfin ce sera pour plus tard, en attendant je t’exprime tout ce que j’ai éprouvé, car je veux que tu souffres là où j’ai souffert et que tu sois heureux là où je l’ai été. Tu vois bien Louis, qu’il ne faut jamais désespérer, mon bon ange veillait sur moi et au moment décisif il m’a donné tout le courage dont j’avais besoin. Courage frère, courage, le sort est pour nous, Dieu nous aime. »

Si les journaux nationaux ont largement diffusé le succès des débuts de Villaret, ceux du Gard ont aussi embouché les trompettes de la renommée. Et le ténor reçoit par centaines des lettres d’Avignon, de Nîmes, de Vauvert, de Milhaud et de Beaucaire.

Verdi séjourne en ce moment à Paris pour surveiller les répétitions de la reprise des Vêpres siciliennes, il a entendu le ténor et le choisit pour interpréter le rôle d’Henri. Il a d’ailleurs réadapté la partition à la voix du chanteur et à même remplacé au quatrième acte un air pour y substituer une cavatine écrite spécialement pour Villaret. Certes le ténor possède une voix exceptionnelle, il a du talent, mais c’est aussi un artiste courageux, travailleur, honnête envers lui-même et déclare qu’il n’est pas à l’aise dans ce personnage qu’il ressent mal, non pas vocalement mais dans son caractère. Villaret travaille énormément, alors qu’il chante le soir Guillaume Tell, la journée il répète Les Vêpres siciliennes ; lors d’une répétition dirigée par Verdi, Villaret et un autre chanteur arrivent exténués et ne donnent pas le meilleur d’eux-mêmes ce qui exaspère le compositeur :

- Mon Dieu, monsieur Verdi, c’est qu’hier soir nous avons chanté Guillaume Tell !

- Et qu’est-ce que ça me fait ! Re commençons !

De mars à décembre 1863, Villaret sera soumis à un régime intensif : lorsqu’il chante le soir Guillaume Tell, il répète la journée Les Vêpres siciliennes ; lorsqu’il chante Les Vêpres siciliennes il répète Le Trouvère lorsqu’il chante Le Trouvère il répète La Juive ; lorsqu’il chante La Juive, il répète Moïse de Rossini. Il dira au sujet de ce dernier ouvrage que ce n’est pas un vrai opéra.

Un dîner de gala chez le comte Walewski

Les chanteurs ne se produisent pas que sur scène, il est de bon ton de les compter parmi ses invités lors de dîners de gala, c’est ce qui s’est produit le 15 mai 1863 chez le comte Walewski Villaret faisait ainsi sa rentrée dans la très haute société, il ne manque pas de faire des confidences à l’ami Roumieux :

« Je peux te dire que j’ai été ravi de cette soirée, quelle a été fort belle et que pour ma première j’en suis très enchanté et j’espère beau-

coup ; nous avons chanté rien que du Verdi en l’honneur du maître qui était le héros de cette fête, les principaux morceaux des Vêpres et le Miserere du Trouvère tout a été fort bien exécuté par Mlle Sax, MM. Cazeaux, Bonnetière et moi ; mais c’est surtout le miserere que nous avons chanté à la fin, Sax et moi qui a enlevé l’auditoire ; les applaudissements n’ont pas manqué et le maître était ravi ; les compliments sont venus. Ensuite le comte et la comtesse Walewski, la princesse Mathilde, le prince Poniatowski sont venus nous remercier et la comtesse et la princesse ont causé un instant avec moi, j’ai été heureux des bonnes choses et des charmantes paroles qu’elles m’ont dites ; enfin je suis très heureux de ma soirée. A minuit et demi c’était fini, c’est-à-dire, nous sortions contents de notre soirée, mais surtout, ébloui de m’être trouvé au milieu de tous ces grands personnages, ruisselants de pierreries, les dames et les hommes, tous constellés de croix et de décorations, au milieu de ces immenses salons, soies, velours, ors ; c’est égal frère, je ne m’en suis pas trop mal tiré et le pauvre brasseur quoique très ahuri, s’est assez bien tiré de sa tâche ; voilà frère comme tout cela s’est passé. C’était fort beau, tout à bien marché, je suis bien content et j’espère ? »

Il chante Le Trouvère

Le 7 septembre Villaret aborde enfin Le Trouvère de Verdi, c’est un nouveau triomphe pour le ténor qui a ainsi affronté très brillamment l’épreuve des trois débuts. La presse nationale se déchaîne en éloges, je ne citerai que le journal La Comédie du 13 septembre :

« Villaret dans Le Trouvère a tout réussi, il a gémi, il a éclaté, soupiré la plainte d’amour le Supplice infâme ! L’a emporté vers des régions fulgurantes, et le Miserere, ce chant de mort et d’adieu qu’il pourra tremper de plus de larmes a électrisé l’auditoire. Toute la scène a été bissée.

Au mois d’octobre, toujours triomphant dans Le Trouvère, Villaret aborde l’opéra La Juive de Halévy, c’est un nouveau triomphe, ce sera d’ailleurs son rôle de prédilection qu’il chantera durant 19 ans. Les journaux exultent à nouveau, on peut lire dans Le Figaro : « L’enthousiasme du chanteur s’est doublé de celui des spectateurs. Des cris étaient arrachés de toutes les poitrines, des bravos de toutes les mains. L’enthousiasme du public ne s’est pas assouvi à moins de deux rappels consécutifs. »

Le journal des Débats : « Le succès de Monsieur Villaret a dépassé ce que l’on nous avait promis. Le quatrième acte lui a valu un triomphe, les applaudissements partaient de tous les coins de la salle. Le ténor venait de chanter d’une façon merveilleuse, sans effort, sans cris, sans affectation le fameux air, Rachel quand du Seigneur ». Villaret chante, mais il va aussi écouter les autres chanter, c’est ainsi qu’il se rend à la première représentation de Mireille de Gounod le 19 mars 1864, au cours des entractes il a grand plaisir à discuter de Mireille et du pays avec le poète provençal Frédéric Mistral.

Infatigable, en juillet Villaret aborde le rôle de Raoul de Nangis dans Les Huguenots de Meyer-

beer qu’il avait étudié sous la conduite du compositeur et on peut lire dans le journal Le Courrier du Gard :

« L’astre de Villaret s’élève à peine au-dessus de l’horizon, l’on peut dire qu’il n’a encore jeté que les feux de son aurore et déjà commence à luire une autre étoile dans le ciel des ténors. » Sur scène il alterne les représentations des Huguenots et du Trouvère. En janvier 1865, c’est enfin la reprise de La muette de Portici, nouveau triomphe de Villaret dans le rôle de Mansaniello :

« Villaret chante, les plaintes, les cris de vengeance, les larmes dans ses yeux et dans son cœur, il a été sublime. On écoute, on bat des mains au souffle de cette aspiration féconde. Villaret est doté d’une incomparable vaillance, il a tout atteint, il a eu la force et l’expression, la souplesse et la grâce. »

Depuis quelques mois déjà on parlait beaucoup d’une reprise de L’Africaine de Meyerbeer, encore un des grands ouvrages français de ce XIXe siècle. Chose curieuse, Villaret n’a pas été contacté pour le retour de cet ouvrage à la scène. Donc il bénéficie d’un certain repos, mais il en profite cependant pour apprendre chez lui, le rôle de Vasco de Gama confié au ténor dans cet opéra.

Au mois de juin 1865, Villaret et cinq nîmois installés à Paris décident de louer une petite maison avec jardin à Asnières au bord de la Seine. Ils perpétuent la tradition nîmoise d’aller passer le dimanche au mazet, loin du tumulte de Paris, ce sont les repas et les parties de boules entre amis. Toujours attaché à son pays natal, en septembre il achète à Vauvert la maison de M. Louis Mingeaud époux de Anne Aupellière, marchand de chevaux, située à l’angle du chemin d’Aimargues et de St-Sauveur.



Doc. de Mme Florence Bouvier, descendante directe du ténor Villaret dans le costume d’Eléazar de l’opéra "La Juive"

Durant 20 ans Villaret s’imposera comme le premier grand ténor de l’Opéra de Paris. Lorsqu’il prend sa retraite le 30 octobre 1882 il est couvert de somptueux cadeaux. Alors qu’il s’apprêtait à passer une retraite heureuse dans sa demeure d’Asnières en partageant ses loisirs entre le jardinage et la pêche, on l’appelle à l’Opéra de Bruxelles. Dans la nuit du 27 au 28 avril 1886 il décède paisiblement dans sa villa d’Asnières. Une grande voix se tait à tout jamais.

Concours Régional Agricole de Mai 1863 à Nimes

Le concours régional agricole du sud-est doit avoir lieu cette année dans la ville de Nimes. A cette occasion l'administration prépare diverses expositions spéciales, à savoir :

Exposition de Botanique et d'Horticulture florale et maraîchère ;

Exposition de Zoologie, Paléontologie, Géologie, Minéralogie et industries minérales ;

Exposition des produits industriels et manufacturés ;

Exposition des Beaux-Arts ;

Concours d'Orphéons et de Musiques militaires.

La position exceptionnelle de la ville de Nimes, remarquable par son climat, par ses promenades si resplendissantes au printemps, par ses monuments antiques, par de nombreux chefs-d'oeuvre de l'art moderne et par les produits variés de son industrie, suffirait seule pour assurer une grande splendeur à ces exhibitions.

L'Algérie apportera aussi son tribut. Avec l'agrément de M. le Gouverneur général, le jardin public d'acclimatation enverra une collection de végétaux doublement remarquable par son originalité et par l'utilité que les départements méridionaux retireront de ces plantes nouvelles, en les fixant désormais sur leur sol. Une magnifique collection de minéraux qui a été très remarquée il y a quelques mois à l'Exposition Universelle de Londres et qui sera conservée dans les musées de l'Etat. Des produits de toutes sortes seront envoyés par les colons.

Quelques provinces espagnoles, voulant faire acte de bon voisinage, ont pareillement annoncé des envois spéciaux. Malgré l'éloignement, la Belgique promet des plantes et des dentelles.

Aussi la ville de Nimes et le département n'ont rien négligé pour faire le plus brillant accueil aux exposants et ils n'ont pas hésité à s'imposer les plus grands sacrifices pour que leur hospitalité réponde, dans une large mesure, à tout ce que l'on est en droit d'attendre d'une cité florissante, progressive et sympathique à tout ce qui est grand et beau.

Une splendide fête sera ajoutée aux autres solennités. Le programme n'est point encore définitivement arrêté, toutefois il comprend déjà, entre autres réjouissances :

- 1) organisation d'un tir ;
- 2) courses espagnoles de taureaux pour lesquelles on a fait appel aux toreros de la péninsule et dans lesquelles seront lancés les plus fougueux animaux de la Navarre ;
- 3) grand carrousel militaire dans les arènes.

Ce monument grandiose, qui vient d'être l'objet d'une importante restauration peut recevoir sur ses gradins plus de 30.000 spectateurs, jamais spectacle plus neuf et plus attrayant n'aura fait accourir les populations environnantes habituées à se presser dans son enceinte.

Les industriels, les artistes, les amateurs et les savants de la France entière sont conviés à ces expositions spéciales de la ville de Nimes.

Les préparatifs

L'exposition prend chaque jour des proportions considérables. Les principaux centres

manufacturiers, les fabrications les plus importantes dans tous les genres seront représentés dans ce concours industriel. Plus de 900 exposants sont inscrits, leurs produits seront exposés dans deux galeries de 18 mètres de large construites sur l'Esplanade.

L'empressement avec lequel un grand nombre d'industries de premier ordre ont répondu à l'appel qui leur a été fait, permet d'assurer aujourd'hui, non seulement sous le rapport de la disposition naturelle des lieux et l'agencement des constructions, mais encore sous le rapport de la qualité des produits envoyés, l'exposition de Nimes sera l'une des expositions de province qui aura présenté peut-être l'aspect le plus imposant et l'intérêt le plus réel.

Pour répondre à l'élan qui se produit de toutes parts, M. le Préfet du Gard, avec le concours toujours dévoué du comité de l'exposition, vient de prendre de nouvelles dispositions qui ne peuvent manquer à l'éclat et à l'intérêt qui se concentrent vers cette solennité industrielle, ces décisions arrêtent :

- 1) Des prix pour les ouvriers, à l'initiative de l'Académie du Gard ;
- 2) Les lettres, les sciences et les arts seront présents à l'exposition ;
- 3) Une exposition pour race chevaline y compris la race Camargue.

Dans les galeries de l'industrie on pourra voir une véritable mine de houille avec ses énormes machines d'extraction de plus de 100 chevaux, ses puits de 300 mètres de profondeur. Cette mine sera éclairée par la lampe électrique récemment inventée et qui ne s'est vue dans aucune exposition, pas même à Paris et à Londres.

L'appareil pour la carbonisation du bois (invention nouvelle) qui fonctionne en ce moment dans les arsenaux de l'état pour assurer la conservation des navires.

Dans un domaine moins savant mais plus gracieux, les visiteurs aussi bien que les visiteuses trouveront la satisfaction de tous leurs goûts. Ici un déluge de pianos de toutes formes, de toutes les dimensions de tous les caractères. Là, des dentelles de Bruges et celles de Calais. Pour les gourmands les sucres du Pas-de-Calais et du Finistère. Les gourmets ne seront pas moins satisfaits de la quantité de liqueurs envoyées de la France et de l'étranger.

Que dire des beaux-arts ? Les amateurs et les artistes ont rivalisé d'empressement pour fournir des trésors de toute sorte. De l'étranger, c'est de Turin et surtout de Genève que sont venus les plus nombreux envois.

Aussi tous les locaux, successivement agrandis sont-ils devenus insuffisants. Après avoir rempli le vaste rez-de-chaussée de la préfecture, les beaux-arts envahissent, en ce moment, les salles du conseil général. Pour l'industrie, on vient d'ordonner la construction de hangars destinés à recevoir le trop-plein des galeries couvertes.

La fête a commencé

Dimanche la série des fêtes données par la ville de Nimes à l'occasion de l'exposition régio-

nale a commencé par une distribution de pains aux pauvres et un spectacle gratuit dans les arènes. Malheureusement le temps n'a pas été très favorable, une pluie torrentielle est venue par moment contrarier les promeneurs et les nombreux étrangers qui avaient afflué de toutes les villes voisines pour assister à la représentation gratuite donnée dans les arènes par la brillante troupe équestre donnée par M. Loyal. Malgré l'intempérie, une foule compacte de spectateurs n'en a pas moins envahi les gradins et, la représentation, quoique interrompue quelques moments par les averses qu'il a fait dans l'après-midi, a cependant été complète et mérité les applaudissements de l'innombrable assistance.

Hier et aujourd'hui ont eu lieu les opérations des jurys d'instruments. Demain aura lieu l'inauguration à 8 h. du matin par M. le Préfet du Gard et M. le Maire de Nimes, avec l'assistance des membres du conseil général du département et des membres du conseil municipal de Nimes, des différentes exhibitions organisées à l'occasion du concours régional.

Voici l'ordre des opérations du concours, d'après l'arrêté ministériel :

Mercredi 6 mai. – Essais publics des instruments, à 6 h. du matin au mas de Vincent. Réception des animaux et des produits agricoles de 8 h. à midi.

Jeudi 7 mai. – Opérations du jury des animaux et des produits. Exposition des instruments. Prix d'entrée 1 fr.

Vendredi 8 mai. - Exposition de tout le concours. Prix d'entrée 1 fr. délibération du jury, toutes sections réunies pour décerner le prix d'honneur, sous la présidence de M. le Préfet à la préfecture.

Samedi 9 mai. – Exposition de tout le concours. Prix d'entrée 50 c. La perception des prix d'entrée est faite au bénéfice de la ville de Nimes.

Dimanche 10 mai. – Exposition publique et gratuite de tout le concours. Distribution solennelle de la prime d'honneur et des prix, à 10 h., sous la présidence de M. le Préfet.

Le concours sera clos le 10 mai à 4 h. du soir. A partir de ce moment les animaux, machines, instruments pourront être retirés par les exposants, mais non auparavant.

Les médailles d'argent et de bronze seront distribuées aux lauréats, le samedi 9 mai à 3 h. du soir, au pavillon du commissariat par les commissaires.

Les médailles d'or seront remises lors de la séance solennelle de la distribution des prix.

Le dimanche 10 mai, à 2 h. de l'après-midi, le montant des prix sera payé aux lauréats, à l'hôtel de la préfecture.

Cérémonie inaugurale

Le concours régional de l'agriculture vient d'être inauguré à Nimes, le mercredi 6 mai. Cette journée a été réellement favorisée par un plus doux soleil du mois de mai.

Parti de la préfecture à 8 h. 30, le cortège officiel, principalement composé des membres du conseil général et du conseil municipal, avec la musique et deux compagnies de pompiers en grande tenue, s'est rendu à la Fontaine. Là se trouvait l'exposi-

tion d'horticulture, de tous côtés se présentait un vrai théâtre de fleurs des plus vives couleurs et pleines de suaves parfums.



De la Fontaine, le cortège s'est rendu à l'Esplanade qui, aujourd'hui se trouve envahie par les constructions provisoires du palais de l'Exposition industrielle. Entrons dans ce palais à vitraux peints, écoutons les sons graves et retentissants de la cloche en acier fondu. Tout à côté se trouvent les beaux et brillants harnais sortis des ateliers de M. Lebas.

Depuis le pétrin mécanique Vallat, jusqu'aux charmantes statuettes de M. Coukler fort bien disposées.

Depuis la grosse machine d'Alais jusqu'aux tapis d'Aubusson de Réquillart et Cie, jusqu'à ceux d'Arnaud-Gaidan et autres fabricants de Nimes.

Depuis la piano-pédalier de Pleyel, exposé par M. Estrivier, jusqu'aux bougies et aux savons artistiquement exposés en pyramides.

Dans l'exposition de peinture et de sculpture, se trouvent de nombreux tableaux du nimois Sigalon. Le baptême du Christ par Jean-Baptiste voisinant avec une scène effrayante représentant Locuste, essayant sur un esclave le poison destiné à Britannicus.

Mais il a été impossible aux visiteurs d'admirer les 467 bestiaux reproducteurs de races ovines et bovines en compétition dans les arènes, ni les impressionnantes machines exposées le long du viaduc du chemin de fer. M. l'Inspecteur général avait donné l'ordre de fermer les portes, seul le jury était autorisé à entrer pour porter son jugement.

Un royal visiteur

Le roi de Bavière Louis II, accompagné d'une modeste suite, voyage dans le plus strict incognito, se propose d'assister à l'inauguration des fêtes données à l'occasion du concours régional. Sa majesté a bien voulu consacrer quelques heures de son passage à Nimes à visiter l'exposition des beaux-arts.

Le prince, dont le jugement en matière d'art a tant de valeur, s'est arrêté avec intérêt dans la salle consacrée à l'illustre peintre Sigalon. Arrivé dans la salle du conseil général où se trouvent les belles collections de M. A. Pelet, Sa Majesté a donné des preuves de son érudition et de son goût en expliquant aux personnes de sa suite cette savante collection des chefs-d'oeuvre légués par l'antiquité grecque et romaine.

En quittant les salons de la préfecture, Sa Majesté a exprimé le regret qu'il ne pouvait leur consacrer une seconde visite. Nous avions pensé qu'il resterait ici plusieurs jours, il est parti par le train de 12 h. 40, se dirigeant sur Munich pour assister

à l'inauguration de la statue de Schiller, dont il fait don à sa capitale. Le roi a ravi tout le monde par son ardeur toujours juvénile et sa cordiale affabilité.

Des récompenses

Sur le rapport de la commission spéciale chargée de visiter les exploitations concourant à la prime d'honneur, le jury toutes sections réunies vient de décerner cette prime consistant en une somme de 5.000 fr. et une coupe d'argent de 2.000 fr. à M. Hippolyte Molines pour son exploitation de Puech-Ferrier, commune de Sain-Gilles.

La grande médaille d'or a été accordée à M. M. d'Estrem, de Saint-Christol pour ses travaux d'irrigation.

Ont obtenu les autres médailles d'or : M. Rédier pour le défrichement du môle d'Aigues-Mortes, entrepris comme fermier ; M. Cauzid à Hivernati pour ses luzernes ; M. J. Rolland à Estagel, commune de Saint-Gilles pour ses plantations de vignes.

Les manduellois ayant obtenu un prix :

1er prix, M. Hugues pour son mouton de race barbarine.

Médaille de bronze et 30 fr. à Mme Eyssette pour des volailles de plusieurs races.

M. Goudard, médaille de bronze pour ses multiplications de tortues.

Les produits envoyés à l'exposition de Nimes par MM. Chartroux et Tiel de Mostaganem ont été appréciés : le premier a obtenu une mention honorable pour ses produits de pharmacie et de laboratoire ; le second une médaille de bronze pour ses liqueurs ; le troisième M. Jules Lescure une mention honorable pour ses cotons et le quatrième M. Menouer une médaille d'argent pour ses tapis.

Le banquet de clôture

Le dimanche 30 mai à 1 h. de l'après-midi, un brillant banquet de cent couverts, organisé dans les salons de l'Hôtel de Ville, par M. Durand, le Vatel nimois, a été offert dimanche dernier par M. Paradan, Maire de Nimes, au nom de la ville, à M. Rendu, commissaire général du concours, aux principaux fonctionnaires, aux membres des jurys de l'exposition et à quelques premiers lauréats.

Au dessert, M. le Maire a porté un toast à l'Empereur, fondateur des concours régionaux qui ont ouvert en France une ère nouvelle de civilisation et de progrès. Ce toast a été vivement applaudi par l'assistance, ce fut ensuite M. le Préfet qui prit la parole pour remercier toutes les personnes qui avaient participé à l'organisation et à l'éclat du concours et des diverses expositions.

Journaux consultés :

Le Courrier du Gard

L'Opinion du Midi

Le Petit Journal

L'Écho d'Oran

La Presse

Des échos de Nîmes, des échos de Nîmes

L’Opinion du Midi
 8 décembre 1861
 Population de Nîmes

La population normale ou indigène s’élève à 53.209 et se compose comme suit : garçons 2.440, filles 14.102, hommes mariés 11.235, femmes mariées 11.175, veufs 1247, veuves 3.010. Donc : 24.922 hommes et 28287 femmes. Cette population occupe : 4.770 maisons forment 15.303 ménages Au point de vue cultes : 7.990 catholiques, 14.933 protestants, 286 israélites. La masse des habitants y compris la population flottante comprend 48746 originaires de Nîmes ou du département ; 7.714 originaire d’autres départements de la France et 5 naturalisés français. L’élément étranger se décompose comme suit : Grande-Bretagne 23, Amérique 42, Allemagne 81, Belgique et Hollande 25, Italie 256, Suisse 421, Espagne 114, Pologne 16, autres pays 16.

La création récente d’un asile pour sourds et muets à St-Hippolyte a dû diminuer aussi le nombre de ceux-ci dans la ville de Nîmes où il existe aussi un petit établissement subventionné par la municipalité.

On constate à Nîmes : 20 aliénés inoffensifs à domicile, 23 idiots, 22 sourds-muets, 5 aveugles de naissances, 50 aveugles devenus.

L’Opinion du Midi
 15 mai 1861

On ne saurait le nier, la ville est assurément ornée d’une foule de becs de gaz qui font en plein jour le plus bel effet ; mais la nuit, en revanche, ils sont loin de tenir leurs promesses et de remplir exactement leurs fonctions. Après l’heure de minuit, ils rappellent à s’y méprendre la lanterne du bourgeois de Falaise.

Nous ne comprenons pas que l’on sonne à minuit l’heure du couvre-feu, lorsqu’à 2 h. du matin, le convoi de Marseille nous apporte des voyageurs. Aussi se figure-t-on l’émoi et l’indignation des étrangers qui sont jetés sur l’avenue de l’embarcadère par une nuit aussi orageuse que celle de dimanche à lundi, sous une pluie diluvienne et un ciel noir de jais.

Il serait temps que l’on jetât quelques lueurs sur ce système d’enténébrement. La sûreté publique demande que l’on n’abandonne pas la ville aux ténèbres pendant une aussi longue partie de la nuit : aussi faut-il espérer que nous n’aurons pas à revenir aux falots et aux torches de résine que le bec de gaz a eu la prétention d’éclipser.

Courrier du Gard
 18 mai1861

Le fléau de notre pays est assurément la poussière. Or le macadam dont on a été si fort engoué à Paris et ailleurs, a été à Nîmes, une de ces erreurs dont nous avons bien eu soin de signaler. Il n’y avait pas grand mérite à cela. Nous manquons ici de bons matériaux pour faire les empierrements des routes et des boulevards. Notre pierre d’une nature argilo-calcaire, se montrant très facile à l’écrasement, donne lieu à beaucoup de boue par les temps humides, à beaucoup de poussière par les temps secs. Aussi le regrettable M. Duplan, d’abord partisan du macadam, avait bien reconnu qu’il avait commis une faute en faisant depaver nos boulevards.

On a à Nîmes acquis la certitude qu’une couche d’asphalte employé seul ou avec un mélange de cailloux résiste parfaitement aux lourds chargements sur les lieux où la circulation des voitures est la plus

active. A Nîmes, des grès employés rue des Fourbisseurs il y a trois ans, et actuellement rue des Lombards, présentent une résistance parfaite et que leur surface ne se polit pas comme celle de nos anciens pavés de calcaire. Nous savons que les cailloux ététés reposant sur une couche de sable fortement frappés donnent un pavé très propre, agréable à l’oeil et d’une bonne durée, témoins la rue Régale et autres points de la ville.

Une demande supplémentaire d’un crédit de 30.000 francs a été adoptée. Cette somme ajoutée aux 40.000 francs de crédit ordinaire, permettront de compléter l’asphaltage des boulevards, de placer des trottoirs dans plusieurs rues, d’en paver d’autres.

Courrier du Midi
 15 juin 1861

Dimanche 16 juin aura lieu dans les Arènes de Nîmes, une grande course de huit taureaux de la manade Listel. Cette course promet d’être fort brillante par le choix des taureaux et le travail des plus habiles amateurs, de Vauvert, d’Aimargues et de St-Laurent qui forment une quadrille vraiment remarquable. Pour donner un plus grand attrait à cette course la direction a obtenu le concours de la musique de Jonquières, composée de 30 musiciens qui exécutera les airs les plus nouveaux.

Courrier du Midi
 9 août 1861

Des ouvriers commencent à placer les boiseries qui doivent enceindre le nouvel emplacement choisi pour les premières places dans l’amphithéâtre. L’architecte chargé des travaux de réparation du monument, revenant aux dispositions de l’antiquité romaine, a choisi pour y placer les fonctionnaires et l’élite des habitants de la cité, le côté nord de l’édifice. Sur une plateforme nouvellement restaurée vont être disposés des sièges commodes séparés des autres places par une enceinte de balustrades dont la décoration sera entièrement terminée pour le 15 août, jour de la fête de l’Empereur.

Courrier du Gard
 3 novembre 1861

Le nouveau rideau d’avant-scène qui vient compléter la décoration de la salle du Théâtre a été beaucoup blâmé. Tout bien réfléchi, on a beaucoup exagéré le blâme. Le fond du paysage est très frais de ton, la façade de la Maison Carrée d’une bonne perspective, la couleur du monument vraie ; et sans un arbre malencontreux et la teinte locale de la Tourmagne confondue avec le rocher verdâtre qui la supporte, cette partie du rideau serait plus heureuse.

Il faut convenir que les détracteurs de la dernière œuvre de M. Chenillon, ont raison quand ils l’accusent d’avoir abusé de la dorure : pour faire riche, il ne faut pas tomber dans le cossu. Le velours est trop mou et le rideau manque de hauteur étant limité par un lambrequin doré. En le limitant ou en le supprimant on donnerait beaucoup plus d’allure à l’ensemble.

Le Journal des Débats
 19 mai 1862

Le garde champêtre Roumieu faisait sa tournée du matin dans le quartier dit de la Tourmagne. Ayant aperçu un homme en train de franchir un mur de clôture d’une propriété particulière, il s’était mis à sa poursuite et l’avait rejoint sur la place Ballore.

Sommé de décliner son nom et le lieu de son domicile, le maraudeur fit de telle sorte que le garde Roumieu crut prudent de ne pas se fier à ses déclarations. En conséquence, il exigea du délinquant qu’il l’accompagnât jusqu’au chantier situé près de la Tourmagne où notre homme prétendait travailler en qualité de manoeuvre.

Maillet, c’est le nom du maraudeur, feignit de s’exécuter de bonne grâce. On se mit en marche vers le chantier désigné mais à peine hors de la ville, Maillet détala de nouveau de toute la vitesse des se jambes.

A ce moment Roumieu voulant ressaisir sa capture, fit un faux pas et tomba sur le sol, mais si malheureusement, que sa carabine partit et que la charge alla se loger dans l’une des cuisesses du fuyard.

Courrier du Gard
 4 juillet 62

Les mesures les plus propres à sauver de la destruction les petits oiseaux et particulièrement ceux qui se nourrissent d’insectes ; rendent d’immenses services à l’agriculture ont été prises et par le Gouvernement et par les Préfets. Ces fonctionnaires, dans leurs arrêtés sur la police de la chasse, n’ont pas manqué de prohiber la destruction des nids et des jeunes couvées qui constituent une des mauvaises habitudes des enfants. Dernièrement les instituteurs ont été invités à faire à ce sujet la leçon à leurs élèves. Ces sages mesures ont eu peu d’efficacité, si nous en jugeons ce qui se passe sous nos yeux dans notre ville.

Tous les soirs, une vingtaine d’enfants écartant les barreaux des grilles qui ferment les arènes, au moyen de pierres qu’ils font pénétrer de force, entrent dans le monument et se mettent en chasse. S’emparant d’échelles de maçons , ils se hissent vers les trous et les fentes où les martinets établissent leurs nids et font leur

triste butin, ces oiseaux, jeunes ou vieux n’étant pas bons à manger. Quelques-uns de ces enfants passaient hier à 7 h. du soir, portant une collection de martinets de tout âge à côté d’agents de police qui ne leur ont rien dit. Ce serait cependant une contravention qu’il serait bon de constater.

Courrier du Gard
 4 août 1862

Vendredi dernier, les travaux de construction de l’église Ste-Perpétue sont arrivés à leur terme. Dès la veille, la dernière pierre, disposée en haut de la flèche pour recevoir la croix, avait été scellée au sommet, le lendemain la croix elle-même avait été mise en place. Cette croix d’un travail remarquable, est l’oeuvre du nimois M. Marius Nicolas ; elle a 8 m. de hauteur dont 5 dans l’oeuvre et pèse 600 kg.

L’église est ainsi achevée en ce qui concerne les travaux de maçonnerie. Quand le monument sera débarrassé des échafaudages qui l’entourent nous pourrions juger de sa beauté. Tout ce que l’on peut dire, c’est de l’avoir enclavé entre deux immeubles appartenant à des particuliers.

L’Opinion du Midi
 1er mai 1863

Les voyageurs qui arrivent à Nîmes par le chemin de Montpellier ont sans doute remarqué une construction de forme bizarre établie en face du bureau de l’octroi. Ils se sont peut-être demandé quelle était sa destination ?

Elle a été élevée par un certain nombre d’individus qui stationnaient toute la journée sur ce point pour attendre les charrettes chargées de vin. Dès qu’un véhicule de cette nature arrive à l’octroi, dix, douze, quinze portefaix se précipitent sur le chargement, débouchent les tonneaux pour faciliter la vérification des préposés de l’octroi et cette vérification faite ils rebouchent les tonneaux. Mais avant, chaque portefaix, armé d’un roseau, monte sur la charrette et s’assure de la qualité du liquide, il boit à discrétion et fait boire même les passants.

Le parquet de Nîmes n’a pas cru qu’une pareille situation pût durer, une instruction judiciaire a été requise et l’on a découvert dans le logement provisoire des portefaix un instrument qui permettait d’enlever du vin des tonneaux sans même monter sur la charrette, on pouvait aussi avec cet instrument remplir des vases.

Espérons qu’une répression sévère mettra fin à un abus aussi préjudiciable aux habitants et surtout au commerce de la ville.

Le Figaro
 16 juin 1864

Le poète national Lamartine et le poète boulanger de Nîmes, Reboul : « ...*Un jour, dit Lamartine, passant à Nîmes, j’ai voulu avant d’aller visiter les arènes, visiter ce frère en poésie. Un pauvre homme que je rencontrais dans la rue me conduisit à la porte d’une petite maison noire, sur le seuil de laquelle on respirait cette délicieuse odeur de pain cuit que l’on sortait du four. J’entrai : un jeune homme en manches de chemise, les cheveux noirs légèrement cendrés de farine, vendant du pain à de pauvres femmes. Je me nommais, il ne rougit pas ; il passa sa*

veste et me conduisit par un escalier de bois, dans sa chambre de travail au-dessus de sa boutique. Il y avait le lit de sa femme, une table à écrire, quelques livres et quelques vers commencés sur des feuilles éparses... »

Le Petit Journal
 6 juillet 1865

Un décret impérial autorise la ville de Nîmes à consacrer à Reboul une sépulture privée ; à ériger en son honneur, sur une promenade publique un monument commémoratif.

L’administration municipale de Nîmes a décidé sa sépulture définitive au cimetière St-Baudile.

Le monument commémoratif sera placé dans l’enceinte de la Fontaine , sur un point qui sera ultérieurement déterminé, de façon à s’harmoniser avec la verdure et le rocher. Le monument comprendra le buste du poète dominant la composition, soutenu ou accompagné de deux figures allégoriques représentant l’Ange et l’Enfant.

Le Petit Journal
 17 septembre 1865

On vient de découvrir dans la chapelle du Saint-Sacrement de Nîmes le cercueil contenant les restes mortels de l’illustre orateur Fléchier.

C’est en enlevant les dalles à remplacer de la chapelle que les maçons mirent à jour deux pierres juxtaposées qui semblaient fermer une ouverture. Ces pierres enlevées laissèrent voir un escalier de quelques marches conduisant à un petit caveau où fut trouvé le cercueil.

Le cercueil fut ouvert en présence de l’autorité ecclésiastique ; il fut évident pour tous qu’il renfermait les restes d’un prélat et que ce prélat ne pouvait être que l’illustre Fléchier, aucun autre évêque n’ayant été inhumé dans la dite chapelle.

Une crosse en bois doré était placée à son côté droit ; le crâne était encore coiffé de la mitre, dont la forme était assez bien conservée et parfaitement reconnaissable grâce sans doute aux éléments métalliques qui étaient encore ancrés dans le tissu. Quant aux chairs, on n’en voyait pas trace et le squelette était entièrement recouvert de la poussière des ornements pontificaux, dont on apercevait encore ça et là quelques faibles vestiges.

Il y avait en outre au pied du cercueil, une petite caisse dans laquelle on avait du enfermer les entrailles du prélat. Elle était du reste vide, il n’y avait que de la poussière

C’étaient bien là les restes mortels de Fléchier, avec la détérioration qu’avait du nécessairement leur donner la période de 155 ans depuis la mise en ce lieu.

Mgr Plantier, évêque actuel de Nîmes, est venu à son tour, en compagnie de quelques ecclésiastiques, pour ajouter sa vérification personnelle à celle déjà faite par les chanoines. Descendu dans le caveau, il a examiné le cercueil et son contenu dans les plus minutieux détails. Par ses soins, un écrit commémoratif des faits a été introduit dans une fiole soigneusement cachetée, laquelle a été posée et fixée sur le couvercle.



CHEZ
NOS VOISINS

AIMARGUES. - Mgr Plantier, évêque de Nîmes, venant de Rome, apporte les reliques de Ste-Artimedora, noble martyr romaine. Lors de la messe, le choeur de la cathédrale de Nîmes et l'orphéon d'Aimargues ont chanté la Messe en ut majeur de Beethoven.

ARAMON . - Vers minuit, les gardiens qui conduisaient les taureaux destinés aux courses que devait donner la commune d'Aramon les 15 et 16, ont été arrêtés dans leur marche en vue du pont de Monfrin par une partie de la population de cette ville. Après de longs pourparlers qui n'ont aboutit qu'à exciter davantage les opposants, les gardiens ont voulu forcer le passage. Il paraît que mal leur en a pris car ils auraient été accueillis à coups de bâtons et, pendant la mêlée, trois taureaux se seraient évadés, un gardien et un cheval auraient été blessés. Les gardiens sont cependant parvenus à ramener les taureaux et à les enfermer dans une écurie du village de Comps.

BEAUCAIRE. - Une coalition d'ouvriers carriers a eu lieu ces jours derniers à Beaucaire. Le sieur Julian aîné, ayant voulu diminuer le prix des matériaux extraits à vu son chantier mis en interdit et les ouvriers de Beaucaire ont fait quitter le travail aux carriers étrangers que Julian avait fait appeler pour satisfaire aux nombreuses commandes qu'il avait à remplir. Dès le premier avis de cet événement, les magistrats se sont rendus sur les lieux et ont procédé à une information, à la suite de laquelle les trois des ouvriers signalés ont été écroués à la maison d'arrêt.

**AUX DIGESTIONS
DIFFICILES...**

L'Alcool de Menthe Ricqlès, élixir souverain, d'un goût et d'un parfum des plus agréables, jouit depuis plus de vingt ans d'une immense réputation. Quoique boisson d'agrément, il facilite les digestions les plus rebelles, fortifie l'estomac, même le plus délabré, débarrasse des maux de tête, de la toux, de la grippe, active la circulation du sang et le purifie, calme les nerfs et dissipe à l'instant des maux malaises.

Dépôts à Nîmes chez M. Zaleski, ph. et chez M. Granaud, ph. boulevard St-Antoine.

BEZOUCE. - Une rixe s'est engagée entre les ouvriers piémontais et les ouvriers français employés par M. Magnan, entrepreneur pour le compte de la Société des Eaux de Nîmes. Les habitants du village ont rapidement prêté main forte aux français. Dans la lutte trois ouvriers français ont été grièvement blessés. M. le Capitaine de gendarmerie s'est rendu sur les lieux avec deux brigades, à 8 h. du matin. Quelques heures après M. le Procureur impérial, accompagné de M. le Juge d'instruction s'est également rendu à Bezouze.

BOUILLARGUES. - Un incendie attribué à la malveillance s'est produit, le 5 de ce mois, à 5 h. du soir, au mas Seignet, commune de Bouillargues, un gerbier d'une soixantaine d'hectolitres de seigle, appartenant au sieur Renard, fermier de la métairie, a été la proie des flammes. La perte a été évaluée à 1.200 fr. Cette récolte était assurée par la Compagnie du Phénix. Un nommé D..., marbrier, domicilié à Nîmes, soupçonné d'être l'auteur de ce sinistre a été arrêté et mis à la disposition de la justice.

JONQUIÈRES. - Le nommé Fage Tresse, âgé de 18 ans, marchand de bonbons, s'était rendu à Jonquières le dimanche 11 août. Il eut une dispute avec des jeunes gens de cette commune. En gesticulant avec beaucoup d'animation au moment où il tenait à la main un couteau ouvert, il fit des blessures graves à un enfant de sept ans, le nommé Louis Trouche. Arrêté pour ce fait, il a été mis à la disposition du procureur impérial.

MARGUERITTES. - Un vol de sept poules a été commis dans la nuit du 11 au 12, au préjudice de M. Picard propriétaire et maire de la commune. Pour arriver au poulailler, situé dans la cour de la ferme, on a du entrer dans un jardin, dont la porte est souvent laissée ouverte et pénétrer de là dans le poulailler en ouvrant ou en franchissant la porte en fer qui donne accès dans la cour. Peut être cette porte en fer avait-elle été laissée ouverte ?.

MONTFRIN. - Le sieur Joseph Firmin, fermier, voulant faire sécher des corbeilles et des paniers, les avait placés autour d'un vase en terre rempli de soufre auquel il avait mis le feu avant de se coucher, en plaçant une toile au-dessus du soufre pour que la fumée puisse se concentrer sur les corbeilles et les paniers. Vers 9 h. 30 du soir, ces objets prirent feu et environ 150 ont été consumés. La perte est évaluée à 200 fr.

RODILHAN. - Pendant que les fidèles étaient à l'église pour entendre la messe de minuit, un individu s'est introduit dans la demeure d'un cultivateur, a fouillé tous les meubles et s'est approprié des bijoux et des espèces monnayées pour une valeur totale de 1.200 fr. Une information est commencée.

ST-GILLES. - Un déplorable accident est venu troubler la fête locale. Vers 8 h. du matin, au moment de l'arrivée des taureaux destinés à la course, un jeune homme de 22 ans, le nommé Claveyrol, coiffeur, traversant la rue, a été poursuivi par un de ces animaux. Il a, pour échapper à ses atteintes, cherché à gravir un escalier de pierre et se blottir contre un mur, mais le taureau l'a poursuivi dans cet asile et l'a frappé si violemment de ses cornes qu'il est tombé, la tête contre une des marches de l'escalier. La commotion a provoqué un épanchement du cerveau, auquel le malheureux a succombé dans la journée. Les accidents de cette nature ne sont que trop fréquents, puissent-ils amener la suppression de ces jeux barbares qui rougissent souvent du sang des acteurs les places de nos villages et dont les apprêts et les suites compromettent à Nîmes même la sécurité des citoyens.

Catastrophique déraillement le 26 août 1863

Les faits	Des morts	Les causes de l'accident enfin découvertes
Le train express de la ligne Cette à Tarascon, parti de Nîmes 12 h. 40, a déraillé à 200 m. du poste Saint-Montant qui a eu les plus funestes conséquences. La machine, arrivée à la fin de la rampe à une centaine de mètres du pont des Charanconne, construit sur le canal, s'est soulevée sur les roues de devant qui ne sont plus retombées sur les rails. Elle a labouré le ballast sur environ 50 mètres, roulé le long du talus à forte inclinaison. Elle s'est affaissée sur le côté, puis a dégringolé au bas du talus entraînant le fourgon à bagages et trois voitures qui, sont venues se briser les unes contre les autres. La dernière du convoi, ayant eu ses chaînes d'attache rompues, est allée se placer à cheval sur le parapet du pont qui surplombe le canal. Les voyageurs qui s'y trouvaient n'ont presque pas eu de mal, à l'exception d'un seul qui s'est tué en sautant par la portière. Le sol creusé et bouleversé, est jonché des débris des voitures dont aucune n'est demeurée intacte. Dès que la nouvelle de cette terrible tragédie est parvenue à la gare de Beaucaire, M. Lassalle, chef du mouvement, fit organiser un train spécial au départ de Nîmes, pour transporter M. le Préfet du Gard, avec les autorités de l'ordre judiciaire, administratif et militaire où l'accident avait eu lieu. Les employés des gares de Beaucaire et de Tarascon ont immédiatement organisé le sauvetage, sous la direction de M. Surian qui faisait partie du convoi et sans y être appelé par son service. Sa présence, dans ce déplorable accident a été un heureux coup du sort. Ce jeune inspecteur à peine sorti du wagon qu'il occupait, n'a pas perdu le sang froid, si précieux en pareil cas. Il s'est multiplié avec un zèle qu'aucun obstacle ni aucun effort ne pouvait lasser. En moins de deux heures les morts avaient été recueillis et transportés dans la salle basse de l'hôpital de Beaucaire, où ils sont restés exposés jusqu'aux funérailles. Les blessés, après avoir reçu sur place les soins des médecins de la compagnie, de ceux de Beaucaire et de Tarascon, tous accourus à la nouvelle du sinistre avaient été transportés selon la gravité de leur cas à l'hôpital ou dans les maisons les plus voisines. Dans cette circonstance, les femmes se sont faites remarquer par le plus louable esprit de charité. On les voyait partout prodiguant des soins aux blessés, préparer des bandages et au besoin les placer elles-mêmes. On a cité plus particulièrement l'épouse du sous-chef de gare de Beaucaire qui, par modestie, ne souhaite pas que l'on cite son nom. Le sauvetage de M. Hébrard, contrôleur de la Compagnie des chemin de fer du PLM a demandé plus d'une heure, parce qu'il avait les jambes engagées dans un wagon broyé en morceaux. Il a poussé le devoir jusqu'à l'abnégation la plus admirable. Il a voulu que l'on s'occupât d'abord des voyageurs, sans avoir égard à l'affreuse situation dans laquelle le malheureux se trouvait.	Voici le nom des infortunés décédés, au nombre de six : M. Vignoli, mécanicien né à Nîmes et habitant à Montpellier ; M. Rigail de Lastour, âgé de 40 ans, avocat et propriétaire à Montauban. M. Gustave de Girard, âgé de 58 ans, ancien député habitant à Montpellier ; M. Auguste-Louis Huillier, âgé de 39 ans, né à l'île de la Réunion, domicilié à Marseille ; M. Pouget, garde frein à Tarascon ; Un inconnu de 40 ans environ. Après une semaine d'enquête l'autorité judiciaire est parvenue à établir l'identité de cette sixième victime. Il s'agit d'un italien nommé Giovanni Beffa, âgé de 39 ans, né à Turin et exerçant la profession de maçon. Les obsèques des personnes mortes que les familles n'ont pas réclamé ont eu lieu assez rapidement à Beaucaire au milieu d'une affluence attristée et recueillie. Toutes les confréries religieuses, la musique de la ville, les pompiers, la gendarmerie et les Sociétés ouvrières avec leur bannière en tête assistaient à ces désolantes funérailles. Six draps d'honneur, dont trois tenus par le maire, des employés supérieurs du chemin de fer et des dames charitables, figuraient dans le convoi. Le curé de Saint-Nicolas, assisté de tout le clergé de Beaucaire, précédait les cercueils. Après l'absoute, il est monté en chaire et, d'une voix émue, a remercié la population beaucairoise du dévouement dont elle a fait preuve en cette douloureuse circonstance.	L'enfant qui a causé à Beaucaire le terrible accident de chemin de fer s'appelle Pierre Blanc, âgé de 9 ans. Il appartient à une famille fort honorable de Beaucaire, installée depuis quelques années à Tarascon. Huit jours après le terrible accident survenu au train de voyageurs, le chef de gare de Tarascon se rendait sur une locomotive non attelée de la gare de marchandises à la gare de voyageurs. Ayant aperçu quelque chose il fit arrêter et reculer la machine, on constata qu'une main coupable, dans l'intention de faire dérailler un train de marchandises, avait placé sur le rail un énorme crochet en fer et trois pierres assez grosses. Le commissaire de surveillance ouvrit aussitôt une enquête de laquelle il résulta que trois enfants âgés de 8 à 9 ans avaient été aperçus dans l'enceinte du chemin de fer ; amenés devant le procureur impérial de Tarascon, ces enfants désignèrent le jeune Blanc comme étant celui de leurs camarades qui avait posé ces obstacles. Les deux autres enfants avaient voulu les enlever, mais le jeune Blanc remplaça le tout et les menaça de les frapper s'ils s'avisait d'y toucher encore. Blanc niait les menaces, mais avoua avoir placé le crochet et les pierres dans le but de faire dérailler le train et voir s'il arriverait aux wagons de marchandises ce qui été arrivé à l'express il ajouta que c'était lui qui avait placé les huit pierres sur les rails avant le passage de l'express et qu'il avait été témoin de la catastrophe. Le 25 août, il était venu à Beaucaire pour assister à la course de taureaux. Il avait suivi les bords du canal et s'était glissé sur la voie ferrée sans être vu de personne. Là, il avait placé sur un rail huit pierres légèrement espacées entre elles, puis était allé se blottir dans une vigne voisine pour regarder ce qu'il adviendrait. Lorsqu'il vit tomber les wagons les uns sur les autres et qu'il entendit les cris des voyageurs, il s'enfuit à toutes jambes. Pierre Blanc a été mis en état d'arrestation à la maison d'arrêt de Nîmes. Interrogé de nouveau par le juge d'instruction, il fit alors les mêmes aveux qu'il avait fait à sa famille, au gardien chef, aux magistrats de Nîmes, au juge d'instruction de Tarascon, aux gendarmeries de Beaucaire et de Tarascon. L'instruction faite à Nîmes ne put recueillir aucune preuve contre ce jeune inculpé et un jour il se rétracta et prétendit qu'il avait menti. Une ordonnance de non lieu dut être prononcée. Mais à la suite de l'autre tentative de déraillement, il a enfin avoué le fait qui lui était reproché. Début novembre, lors de la séance du Tribunal correctionnel de Tarascon, sont entendus M. de Figarelli, procureur impérial qui soutenait l'accusation et Me Drujon, chargé de la défense, le tribunal se retire. Après une longue délibération le jugement est prononcé : Pierre Blanc est reconnu coupable d'avoir commis le crime qui lui est reproché, mais sans discernement. Il est ordonné qu'il resterait dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 15 ans.

Les grandes heures des orphéons



Au XIXe siècle, l'art musical pénètre dans toutes les couches de la société, garçons et filles reçoivent à l'école primaire leurs premières notions de musique par leurs enseignants religieux. Plus tard nous les retrouverons ensemble dans les chorales paroissiales. Il faut noter aussi qu'en 1859, à Manduel, un certain monsieur Proulle, professeur de musique, depuis deux ans « *enseigne le chant non par appât du gain, mais pour le plaisir* ».

De nos jours, lors des fêtes locales, inaugurations, il y a toujours la présence de peñas, formations de tradition espagnole, pour créer l'animation. Au XIXe siècle, de nombreux villages possédaient un orphéon, formation vocale d'hommes de création française.

Naissance des orphéons

Tout a commencé à Paris vers 1833, Louis Bocquillon surnommé Wilhelm s'était occupé d'enseigner le chant dans des écoles primaires, réunis en chorale ces enfants ont fait merveille. Il est nommé directeur général de l'enseignement du chant. Faire chanter des enfants c'est bien, mais faire chanter des hommes c'est mieux, c'est ainsi qu'il eût l'idée de fonder des groupes dans le milieu ouvrier. Des gens qui n'avaient pas accès à la culture et aux loisirs, ainsi était né l'orphéon. L'idée se répand rapidement à travers toute la France et pas seulement dans les villes, mais aussi dans les moindres villages.

On peut lire dans l'Opinion du Midi du 21 avril 1861 :

« *L'orphéomanie est à l'ordre du jour. Il n'est pas de ville qui n'ait organisé sa société chantante, pas de village qui ne soit en voie de former la sienne et qui ne rêve déjà de remporter la médaille du concours. L'harmo-*

nie veut régner quand même en ces temps de discordes politiques et internationales. La France chante, la France est heureuse ou du moins elle paraît l'être. »

Mais aussi dans celui du 1er décembre 1861 :

« *Ah! Si Wilhelm revenait, comme il trouverait son idée fécondée! La petite graine de l'harmonie vocale qu'il sema à Paris. Et la graine fut fécondée, un arbuste naquit et cet arbuste a été depuis cultivé surtout par les ouvriers. L'arbuste est devenu un grand arbre qui étend ses rameaux dans toutes les villes et même les villages ; et ses fleurs portent le parfum de la civilisation dans toute la société. Il y a maintenant des orphéons partout, partout le peuple chante.* »

A ces formations nouvelles, il faut des partitions nouvelles, écrites spécialement à leur intention : deux parties de ténors, une partie de baryton et une partie de basse. Ces voix chantent à capella, mais dans certaines circonstances on y joint des instruments à vent : saxhorn contralto en si bémol, saxotromba alto en mi bémol, saxotromba baryton en si bémol et saxhorn basse en si bémol. Ce dernier instrument pourra être doublé par un saxhorn contrebasse en si bémol, 5 instruments à 3 et 4 pistons. Les compositeurs classiques se mettent à la tâche tels qu'Ambroise Thomas et Charles Gounod. Les organisateurs de concours se montrent exigeants, toujours dans l'Opinion du Midi, le 19 septembre 1862 :

« *Le maire de la ville de Nîmes porte à la connaissance de tous les poètes du sud-est de la France (Languedoc et Provence) qu'un concours est ouvert pour la composition d'une cantate qui devra être exécutée par les sociétés chorales, réunies à l'occasion du concours régional qui se tiendra à Nîmes en 1863.*

« *Les œuvres poétiques inspirées par cette circonstance devront parvenir à la mairie de Nîmes le 15 octobre 1862 au plus tard, accompagnées d'une lettre cachetée contenant le nom du compositeur qui devra rester inconnu.*

« *Le jugement de ce concours poétique sera déferé à une commission prise dans le sein de l'Académie du Gard.*

« *Le soin de mettre en musique la pièce sera confiée à un des compositeurs en renom de Paris.*

« *Le poète ne devra jamais perdre de vue que sa poésie devra être chantée et se préoccupera par conséquent, de fournir au musicien des syllabes ouvertes et des mots sonores.* »

Le Gard en bonne position

Dans notre département l'idée s'est rapidement répandue. Il faut imaginer ces hommes de la terre ou de l'atelier ayant sués toute la journée sur leur dur labeur n'avaient pour se distraire le soir que de se retrouver sur la place, au café ou à l'auberge, pour évoquer les problèmes rencontrés dans leur travaux de tous les jours. Une fois la semaine, ils pouvaient se réunir malgré les différents qui les divisaient parfois, pour se livrer aux bonheurs de la musique, ne dit-on pas que « *la musique adoucit les moeurs* » ? Ces hommes étaient fiers et motivés, ils unissaient leurs voix pour aller derrière leur bannière défendre la gloire de leur village dans d'importants concours. C'est au sein de l'orphéon de Beaucaire que l'exceptionnelle voix de ténor de François-Pierre Villaret de Milhaud fut découverte.

Voici, pour la période concernée, 1861 à 1865, les villages gardois possédant un orphéon, avec pour certains leur chef :

Aigues-Mortes, Aigues-Vives (Patus puis Bresson), Aimargues (Fabre), Alès, Anduze, Aramon (Meynier), Beaucaire, Bellegarde, Calvisson, Gallargues (Viel), Ganges (Pascal-Mazet), Générac (Lombard), La Grand'Combe, Massillargues, Meynes (Bérard), Milhaud (Bastide), Nîmes (Pellet), Quissac, Remoulins (Barbezieux), Saint-Gilles (Sevenery), St-Hippolyte-du-Fort, St-Jean-du-Gard, Sommières, Souvignargues (Remezy Megy), Tavel, Uzès, Vauvert (Nolhac), Vergèze (Jalaguier), Villeneuve-les-Avignon (Borty).

Rares sont ces villages ayant sauvé la bannière de leur orphéon où étaient accrochées les différentes médailles obtenues lors de concours. On peut tout de même citer Souvignargues qui conserve précieusement cette bannière dans la sacristie de l'église, grâce au dévouement de M. Frédéric Vernazobres dont les deux grand-pères avaient été membres de cet orphéon. Dans l'église de Sommières qui possède une chapelle dédiée à Ste-Cécile, patronne de la musique, sont conservées la bannières et des partitions. Le nom des orphéonistes sont gravés dans la boiserie.

Les activités de ces nombreux orphéons, leur participation et déplacements dans des villes éloignées en France, amènent la création à Nîmes le 17 décembre 1865 d'une association pour le Gard. Lors du concours national

organisé à Paris en septembre 1861, 58 départements sont représentés, 224 orphéons sont inscrits réunissant 9.000 chanteurs. Le Midi sera représenté par les 11 orphéons de l'Aude, 11 des Bouches-du-Rhône, 6 du Gard, 9 de la Haute-Garonne, 12 de l'Hérault, 8 du Lot-et-Garonne, 1 des Hautes-Pyrénées, 1 du Tarn, 1 du Tarn-et-Garonne. Voilà 74 sociétés qui préparent déjà depuis quelques temps leurs morceaux de concours.

Des œuvres magistrales

Le répertoire des orphéons était d'un haut niveau musical, à Beaucaire lors d'un concert de charité en avril 1861 à la mairie, où on a pu remarquer le timbre flexible des ténors et la puissance formidable des basses. Tous les ans les orphéons viennent animer la célèbre foire de cette charmante ville au bord du Rhône, en 1862, quarante orphéons sont montés en compétition. L'orphéon de Nîmes s'est particulièrement distingué en remportant le prix unique réservé à la division d'excellence, ont été aussi primés les formations d'Anduze, de St-Hippolyte, Vergèze, Aimargues et Aigues-Vives.

A Nîmes on chante dans les arènes

Fin août 1861, une belle rencontre est organisée, dans les arènes, l'orphéon de Nîmes reçoit celui d'Avignon. Un grand événement que l'on peut revivre grâce à l'article qu'Alphonse Gazay a écrit dans L'Opinion du Midi du 28 août 1861 :

« *Tout en effet dans cette solennité lyrique respirait un parfum d'antiquité. Avignon la métropole provençale, la ville des trouvères et des ménestrels, venait visiter la ville de Nîmes et lui envoyait une députation d'élite, son orphéon ; l'orphéon de Nîmes l'accueillait comme un frère dans la cité des Antonins et cette fête artistique empruntait à l'alliance des deux villes, à l'encadrement grandiose de l'Amphithéâtre romain un singulier caractère grandiose et un charme délicat.*

« *C'était la première fois que nous entendions dans nos murs l'orphéon avignonnais, des applaudissements unanimes ont couru sur tous les gradins ; de véritables ovations saluaient l'élégance, le fini et le velouté de leurs chants. L'orphéon de Nîmes a tenu haut sa bannière devant ce redoutable rival ; M. Pellet et sa vaillante milice ont obtenu de leurs concitoyens la consécration et le couronnement de leurs triomphes ; la mâle vigueur de leurs accents, la sûreté de l'exécution a conquis une virile maturité.*

« *Il faudrait citer tout le programme, mais contentons nous de citer Les Bords du Rhin et le Jugement dernier et surtout Le salut aux chanteurs d'Ambroise Thomas.*

« *Un événement a marqué cette manifestation, la création du Chant d'ou soulève que le poète provençal Frédéric Mistral a écrit sur la musique du compositeur allemand Kucken.*

« *Le soir, un banquet couronnait cette fête, Un orphéoniste nîmois a récité un charmant poème qu'il avait écrit en l'honneur des avignonnais. Un bary-*

ton d'Avignon a créé la surprise en chantant le célèbre air de Figaro de l'opéra de Rossini traduit en provençal par Castil-Blaze et le ténor Villaret a interprété Le Ranz des vaches avec son timbre qui rappelle une cloche d'argent.

« *Pour clôturer cette mémorable journée, les orphéons se sont ensuite rassemblés dans les jardins de la préfecture pour interpréter quelques chœurs en hommage à Madame la baronne du Limbert, épouse du Préfet.* »

Le 8 septembre les arènes vibrent encore aux accents des voix mâles des orphéons du Gard : Vergèze chante le Coeur des Soldats de l'opéra Faust de Gounod ; celui d'Aigues-Vives dirigé par M. Patus Les moissonneurs de la Brie ; celui de Vauvert dirigé par M. Nolhac, Les Contrebandiers et Le Combat naval ; celui de Nîmes, le Veni Créateur, La Valse et Lou Can d'ou soulève.

Ces 220 exécutants ont uni leurs voix dans Le Salut aux chanteurs et France d'Ambroise Thomas. Le Chant des bannières interprété par les orphéons de Nîmes et Vauvert a brillamment clôturé cette manifestation.

Tout se déroule dans l'ordre le plus parfait et devant une foule de curieux de Nîmes et des alentours, surtout lors de la retraite aux flambeaux qui défile sur les boulevards. Le moment le plus important enflamme le public de 25.000 spectateurs lorsque les 5.000 chanteurs et musiciens sont réunis dans l'Amphithéâtre romain, pour interpréter la création de la cantate Némausa écrite par M. de Montvaillant et mise en musique par le compositeur nîmois Poise.

La remise des prix a clôturé ces fêtes de Pentecôte. Nous ne citerons que le grand champion: Prix unique d'Excellence, l'orphéon de Sommières. Dans les différentes classifications, 14 orphéons gardois ont été primés et reçus leurs médailles.

Des réceptions de notables

L'arrivée dans le Gard de tous les visiteurs importants était saluée par un orphéon.

Le 28 avril 1861, le compositeur Ambroise Thomas est de passage à Nîmes, l'orphéon de la ville vient le saluer en interprétant son œuvre la plus célèbre, Le Salut aux chanteurs de la France. Le 31 août 1861, la formation nîmoise était sur le pied de guerre. Elle s'est rendue à la gare saluer le retour de l'ingénieur Talabot élu depuis peu au conseil régional. C'était la science qui était saluée par l'art.

M. de Martinprey, général de division, sous-gouverneur de l'Algérie arrive au Vigan le 30 juillet 1862 avec sa famille. Il vient pour respirer l'air pur et sanitaire de nos montagnes et se désaltérer à nos eaux fraîches et limpides si estimées des étrangers. Cet officier vient aussi prendre les bains de Cauvalat. L'orphéon du Vigan désirant fêter la bienvenue à ce général, est allé chanter plusieurs morceaux sous ses fenêtres, avant-hier, vers 9 h. du soir. M. de Martinprey, touché de cette marque d'attention, a témoigné aux membres de cette société chorale sa satisfaction, par un cadeau et accompagné de paroles flatteuses, sympathiques et pressantes.